



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2018**

DATE DE CONVOCATION :	8 FEVRIER 2018	NOMBRE DE CONSEILLERS :	En exercice :	33
DATE D’AFFICHAGE :	8 FEVRIER 2018		Présents :	26
			Votants :	33

Sous la Présidence de Monsieur Nicolas LEBAS, Maire de FACHES THUMESNIL,

Étaient présents : Mme Blandine ABI RAMIA, M. Bernard BEAUMONT, Mme Camille BERTIN, M. Guillaume DECOENE, Mme Maryse DEVROUTE, M. Denis DUBREZ, Mme Christiane DUCAMP, M. Joël DUVAL, M. Cosma FRACCOLA, Mme Marine GODISIABOIS, Mme Warda GRINE, M. Jean-Louis HACCART, Mme Jeannine HOUDART, Mme Carine KOT, M. Nicolas LEBAS, M. Nicolas MAZURIER, M. Claude MIR, M. Laurent PLANQ, M. Jean-Claude PLOUHINEC, Mme Frédérique SEELS, Mme Anne-Marie SENECHAL, M. Alain TOQUEC, M. Arnaud VOLANT, Mme Jeanne-Marie WATTELAR, M. Mathias WATTELLE, Mme Anita WERQUIN ;

Étaient excusés : Mme Leilya BOUVIER : pouvoir à Mme Camille BERTIN, Mme Marie-Anne HEAULME : pouvoir à M. Alain TOQUEC, M. Philippe KARLESKIND : pouvoir à Mme Blandine ABI RAMIA, M. René PILLE : pouvoir à M. Laurent PLANQ, M. Pierre SPITTAEL : pouvoir à Mme Carine KOT, M. Nasreddine TUZANI : pouvoir à M. Arnaud VOLANT, Mme Christelle VIATEUR : pouvoir à M. Joël DUVAL ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de FACHES THUMESNIL peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Camille BERTIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Département du Nord - Arrondissement de Lille
Ville de FACHES THUMESNIL
50 rue Jean Jaurès
59155 FACHES THUMESNIL
03 20 62 61 61
www.ville-fachesthumesnil.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2018

DEL N° 2018/001

DELEGATION : CONSEIL MUNICIPAL
RAPPEUR : MONSIEUR LE MAIRE
OBJET : COMMUNICATION DES DECISIONS MUNICIPALES

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et en application de l'article L. 2122-23 du même code, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal :

- DM 2017/062 : Contrat d'entretien et de maintenance des portes - piétonne et sectionnelle - de l'Hôtel de Ville en 2018 ;
- DM 2017/063 : Reconduction du Marché N° 2013-01 relatif à la maintenance globale des installations d'éclairages publics ;
- DM 2017/064 : Contrat d'entretien pour la maintenance d'ascenseurs ;
- DM 2017/065 : Avenant n°4 au lot 1 du Marché n° PA16-14 – reconstruction de l'école DAUDET;
- DM 2018/001 : Attribution du marché PA17-24 - Analyse de la qualité de l'air dans les bâtiments communaux

S'agissant d'une communication, aucun vote ne clôture ce point.



Certifié exécutoire
Le Maire,

Nicolas LEBAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2018**

DATE DE CONVOCATION :	8 FEVRIER 2018	NOMBRE DE CONSEILLERS :	En exercice :	33
DATE D’AFFICHAGE :	8 FEVRIER 2018		Présents :	26
			Votants :	33

Sous la Présidence de Monsieur Nicolas LEBAS, Maire de FACHES THUMESNIL,

Étaient présents : Mme Blandine ABI RAMIA, M. Bernard BEAUMONT, Mme Camille BERTIN, M. Guillaume DECOENE, Mme Maryse DEVROUTE, M. Denis DUBREZ, Mme Christiane DUCAMP, M. Joël DUVAL, M. Cosma FRACCOLA, Mme Marine GODISIABOIS, Mme Warda GRINE, M. Jean-Louis HACCART, Mme Jeannine HOUDART, Mme Carine KOT, M. Nicolas LEBAS, M. Nicolas MAZURIER, M. Claude MIR, M. Laurent PLANCQ, M. Jean-Claude PLOUHINEC, Mme Frédérique SEELS, Mme Anne-Marie SENECHAL, M. Alain TOQUEC, M. Arnaud VOLANT, Mme Jeanne-Marie WATTELAR, M. Mathias WATTELLE, Mme Anita WERQUIN ;

Étaient excusés : Mme Leilya BOUVIER : pouvoir à Mme Camille BERTIN, Mme Marie-Anne HEULME : pouvoir à M. Alain TOQUEC, M. Philippe KARLESKIND : pouvoir à Mme Blandine ABI RAMIA, M. René PILLE : pouvoir à M. Laurent PLANCQ, M. Pierre SPITTAEL : pouvoir à Mme Carine KOT, M. Nasreddine TUZANI : pouvoir à M. Arnaud VOLANT, Mme Christelle VIATEUR : pouvoir à M. Joël DUVAL ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de FACHES THUMESNIL peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Camille BERTIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Département du Nord - Arrondissement de Lille
Ville de FACHES THUMESNIL
50 rue Jean Jaurès
59155 FACHES THUMESNIL
03 20 62 61 61
www.ville-fachesthumesnil.fr



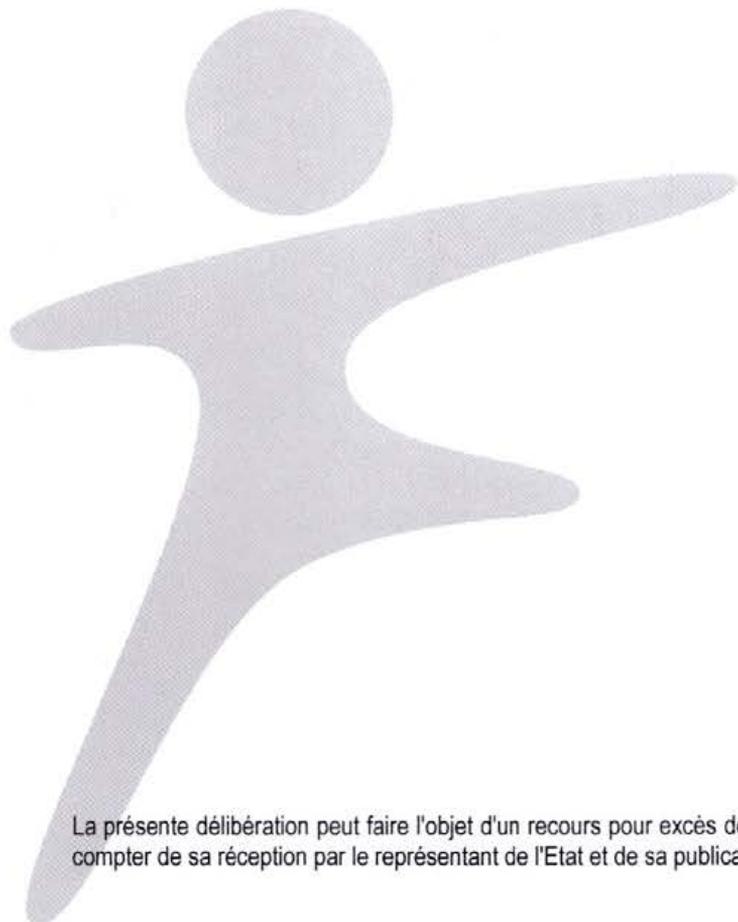
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2018

DEL N° 2018/002

DELEGATION : CONSEIL MUNICIPAL
RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE
OBJET : MISE A JOUR DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES
PIECES JOINTES : TABLEAUX DES COMMISSIONS

Monsieur le Maire rappelle la délibération DEL 2017/N°030 du vendredi 30 juin 2017 et propose aux membres du Conseil Municipal de modifier la composition de la Commission Retraités et Personnes Âgées.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité la nouvelle composition des Commissions Municipales.



Certifié exécutoire
Le Maire,

Nicolas LEBAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2018**

DATE DE CONVOCATION :	8 FEVRIER 2018	NOMBRE DE CONSEILLERS :	En exercice :	33
DATE D’AFFICHAGE :	8 FEVRIER 2018		Présents :	26
			Votants :	33

Sous la Présidence de Monsieur Nicolas LEBAS, Maire de FACHES THUMESNIL,

Étaient présents : Mme Blandine ABI RAMIA, M. Bernard BEAUMONT, Mme Camille BERTIN, M. Guillaume DECOENE, Mme Maryse DEVROUTE, M. Denis DUBREZ, Mme Christiane DUCAMP, M. Joël DUVAL, M. Cosma FRACCOLA, Mme Marine GODISIABOIS, Mme Warda GRINE, M. Jean-Louis HACCART, Mme Jeannine HOUDART, Mme Carine KOT, M. Nicolas LEBAS, M. Nicolas MAZURIER, M. Claude MIR, M. Laurent PLANCQ, M. Jean-Claude PLOUHINEC, Mme Frédérique SEELS, Mme Anne-Marie SENECHAL, M. Alain TOQUEC, M. Arnaud VOLANT, Mme Jeanne-Marie WATTELAR, M. Mathias WATTELLE, Mme Anita WERQUIN ;

Étaient excusés : Mme Leilya BOUVIER : pouvoir à Mme Camille BERTIN, Mme Marie-Anne HEAULME : pouvoir à M. Alain TOQUEC, M. Philippe KARLESKIND : pouvoir à Mme Blandine ABI RAMIA, M. René PILLE : pouvoir à M. Laurent PLANCQ, M. Pierre SPITTAEL : pouvoir à Mme Carine KOT, M. Nasreddine TUZANI : pouvoir à M. Arnaud VOLANT, Mme Christelle VIATEUR : pouvoir à M. Joël DUVAL ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de FACHES THUMESNIL peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Camille BERTIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Département du Nord - Arrondissement de Lille
Ville de FACHES THUMESNIL
50 rue Jean Jaurès
59155 FACHES THUMESNIL
03 20 62 61 61
www.ville-fachesthumesnil.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2018

DEL N° 2018/003

DELEGATION : INTERCOMMUNALITE
RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE
OBJET : COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2016 DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activité de l'année 2016 doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la Commune sont entendus.

Compte tenu du volume du rapport, il est consultable auprès de la Direction Générale et / ou téléchargeable sur le site de la MEL à l'adresse suivante :

<http://www.lillemetropole.fr/mel/outils/kiosque-publications/les-rapports-de-lille-metropole.html>

S'agissant d'une communication, aucun vote ne clôture ce point.



Certifié exécutoire
Le Maire,

Nicolas LEBAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2018**

DATE DE CONVOCATION :	8 FEVRIER 2018	NOMBRE DE CONSEILLERS :	En exercice :	33
DATE D’AFFICHAGE :	8 FEVRIER 2018		Présents :	26
			Votants :	33

Sous la Présidence de Monsieur Nicolas LEBAS, Maire de FACHES THUMESNIL,

Étaient présents : Mme Blandine ABI RAMIA, M. Bernard BEAUMONT, Mme Camille BERTIN, M. Guillaume DECOENE, Mme Maryse DEVROUTE, M. Denis DUBREZ, Mme Christiane DUCAMP, M. Joël DUVAL, M. Cosma FRACCOLA, Mme Marine GODISIABOIS, Mme Warda GRINE, M. Jean-Louis HACCART, Mme Jeannine HOUDART, Mme Carine KOT, M. Nicolas LEBAS, M. Nicolas MAZURIER, M. Claude MIR, M. Laurent PLANQ, M. Jean-Claude PLOUHINEC, Mme Frédérique SEELS, Mme Anne-Marie SENECHAL, M. Alain TOQUEC, M. Arnaud VOLANT, Mme Jeanne-Marie WATTELAR, M. Mathias WATTELLE, Mme Anita WERQUIN ;

Étaient excusés : Mme Leilya BOUVIER : pouvoir à Mme Camille BERTIN, Mme Marie-Anne HEAULME : pouvoir à M. Alain TOQUEC, M. Philippe KARLESKIND : pouvoir à Mme Blandine ABI RAMIA, M. René PILLE : pouvoir à M. Laurent PLANQ, M. Pierre SPITTAEL : pouvoir à Mme Carine KOT, M. Nasreddine TUZANI : pouvoir à M. Arnaud VOLANT, Mme Christelle VIATEUR : pouvoir à M. Joël DUVAL ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de FACHES THUMESNIL peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Camille BERTIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Département du Nord - Arrondissement de Lille
Ville de FACHES THUMESNIL
50 rue Jean Jaurès
59155 FACHES THUMESNIL
03 20 62 61 61
www.ville-fachesthumesnil.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2018

DEL N° 2018/004

DELEGATION : INTERCOMMUNALITE
RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE
OBJET : COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE
ET DE L'ASSAINISSEMENT

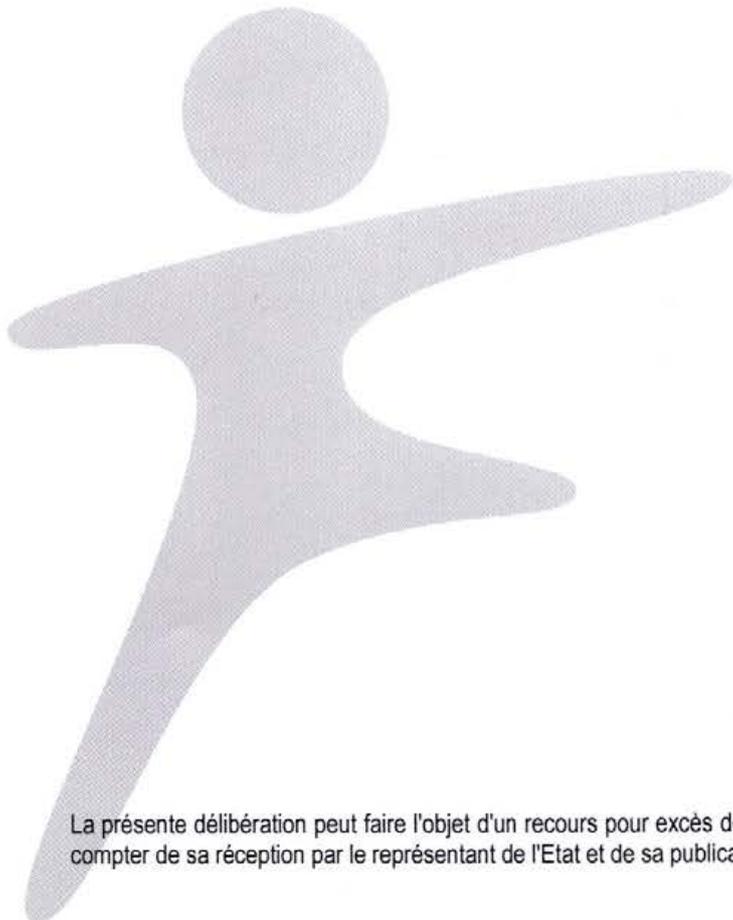
La MEL nous a adressé le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement adopté le 14 octobre 2016 conformément au décret N° 95-635 du 6 mai 1995, retranscrit notamment dans les articles D. 2224-1, D. 2224-2 D. 2224-3 et annexe V du Code Général des Collectivités.

Conformément aux articles L. 2224-17-1 et D. 2224-3 du Code Général des Collectivités, le Maire est tenu de présenter au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement avant de le mettre à disposition du public.

La synthèse du rapport précisant la nature du service assuré, le prix total de l'eau et ses différentes composantes, conformément aux indicateurs mentionnés au décret est jointe à la présente délibération.

Compte tenu du volume des rapports, ils sont consultables auprès de la Direction Générale.

S'agissant d'une communication, aucun vote ne clôture ce point.



Certifié exécutoire
Le Maire,

Nicolas LEBAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2018**

DATE DE CONVOCATION :	8 FEVRIER 2018	NOMBRE DE CONSEILLERS :	En exercice :	33
DATE D’AFFICHAGE :	8 FEVRIER 2018		Présents :	26
			Votants :	33

Sous la Présidence de Monsieur Nicolas LEBAS, Maire de FACHES THUMESNIL,

Étaient présents : Mme Blandine ABI RAMIA, M. Bernard BEAUMONT, Mme Camille BERTIN, M. Guillaume DECOENE, Mme Maryse DEVROUTE, M. Denis DUBREZ, Mme Christiane DUCAMP, M. Joël DUVAL, M. Cosma FRACCOLA, Mme Marine GODISIABOIS, Mme Warda GRINE, M. Jean-Louis HACCART, Mme Jeannine HOUDART, Mme Carine KOT, M. Nicolas LEBAS, M. Nicolas MAZURIER, M. Claude MIR, M. Laurent PLANQ, M. Jean-Claude PLOUHINEC, Mme Frédérique SEELS, Mme Anne-Marie SENECHAL, M. Alain TOQUEC, M. Arnaud VOLANT, Mme Jeanne-Marie WATTELAR, M. Mathias WATTELLE, Mme Anita WERQUIN ;

Étaient excusés : Mme Leilya BOUVIER : pouvoir à Mme Camille BERTIN, Mme Marie-Anne HEAULME : pouvoir à M. Alain TOQUEC, M. Philippe KARLESKIND : pouvoir à Mme Blandine ABI RAMIA, M. René PILLE : pouvoir à M. Laurent PLANQ, M. Pierre SPITTAEL : pouvoir à Mme Carine KOT, M. Nasreddine TUZANI : pouvoir à M. Arnaud VOLANT, Mme Christelle VIATEUR : pouvoir à M. Joël DUVAL ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de FACHES THUMESNIL peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Camille BERTIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Département du Nord - Arrondissement de Lille
Ville de FACHES THUMESNIL
50 rue Jean Jaurès
59155 FACHES THUMESNIL
03 20 62 61 61
www.ville-fachesthumesnil.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2018

DEL N° 2018/005

DELEGATION : INTERCOMMUNALITE
RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE
OBJET : COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS

La MEL nous a adressé le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public en matière d'élimination des déchets ménagers adopté le 19 octobre 2017 conformément au décret N° 2000-404 du 11 mai 2000.

Conformément aux articles L. 2224-17-1 et D. 2224-3 du Code Général des Collectivités, le Maire est tenu de présenter au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public en matière d'élimination des déchets ménagers avant de le mettre à disposition du public.

La synthèse du rapport précisant la nature du service assuré est jointe à la présente délibération.

Compte tenu du volume des rapports, ils sont consultables auprès de la Direction Générale.

S'agissant d'une communication, aucun vote ne clôture ce point



Certifié exécutoire
Le Maire,

Nicolas LEBAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2018**

DATE DE CONVOCATION :	8 FEVRIER 2018	NOMBRE DE CONSEILLERS :	En exercice : 33
DATE D’AFFICHAGE :	8 FEVRIER 2018		Présents : 25
			Votants : 32

Sous la Présidence de Madame Anita WERQUIN, Première Adjointe au Maire de FACHES THUMESNIL,

Étaient présents : Mme Blandine ABI RAMIA, M. Bernard BEAUMONT, Mme Camille BERTIN, M. Guillaume DECOENE, Mme Maryse DEVROUTE, M. Denis DUBREZ, Mme Christiane DUCAMP, M. Joël DUVAL, M. Cosma FRACCOLA, Mme Marine GODISIABOIS, Mme Warda GRINE, M. Jean-Louis HACCART, Mme Jeannine HOUDART, Mme Carine KOT, M. Nicolas MAZURIER, M. Claude MIR, M. Laurent PLANCQ, M. Jean-Claude PLOUHINEC, Mme Frédérique SEELS, Mme Anne-Marie SENECHAL, M. Alain TOQUEC, M. Arnaud VOLANT, Mme Jeanne-Marie WATTELAR, M. Mathias WATTELLE, Mme Anita WERQUIN ;

Étaient excusés : Mme Leilya BOUVIER : pouvoir à Mme Camille BERTIN, Mme Marie-Anne HEAULME : pouvoir à M. Alain TOQUEC, M. Philippe KARLESKIND : pouvoir à Mme Blandine ABI RAMIA, M. René PILLE : pouvoir à M. Laurent PLANCQ, M. Pierre SPITTAEL : pouvoir à Mme Carine KOT, M. Nasreddine TUZANI : pouvoir à M. Arnaud VOLANT, Mme Christelle VIATEUR : pouvoir à M. Joël DUVAL ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de FACHES THUMESNIL peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Camille BERTIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Département du Nord - Arrondissement de Lille
Ville de FACHES THUMESNIL
50 rue Jean Jaurès
59155 FACHES THUMESNIL
03 20 62 61 61
www.ville-fachesthumesnil.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2018

DEL N° 2018/006

DELEGATION : FINANCES
RAPPORTEUR : JEAN-CLAUDE PLOUHINEC
OBJET : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le Compte Administratif du budget principal

Le Compte Administratif, qui fait l'objet d'une note explicative destinée à publication sur le site Internet de la Ville /

Ø rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;

Ø présente les résultats comptables de l'exercice (voir tableau ci-dessous) :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	- €	- €	- €	2 529 759,96 €
Opérations de l'exercice	16 729 887,24 €	18 416 504,42 €	8 691 415,44 €	5 420 341,52 €
Total annuel	16 729 887,24 €	18 416 504,42 €	8 691 415,44 €	7 950 101,48 €
Résultat de clôture par section	1 686 617,18 €		-741 313,96 €	

Déficit d'Investissement - 741 313,96 €

Restes à réaliser de Dépenses d'Investissement 1 776 910,64 €

Restes à réaliser de Recettes d'Investissement 1 910 366,67 €

Soit un besoin de financement de : 607 857,93 € en section d'Investissement

Ø est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'Assemblée Délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire propose d'adopter le Compte Administratif de la Ville qui fait suite à la présentation des résultats de l'année 2017.

Conformément à l'article L 2121-14 Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a quitté la séance, la présidence a été assurée par Madame Anita WERQUIN, Première Adjointe au Maire.

Le nombre de votants passe à 32.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le Compte Administratif 2017.

Certifié exécutoire
Le Maire,



Nicolas LEBAS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2018**

DATE DE CONVOCATION :	8 FEVRIER 2018	NOMBRE DE CONSEILLERS :	En exercice :	33
DATE D’AFFICHAGE :	8 FEVRIER 2018		Présents :	26
			Votants :	33

Sous la Présidence de Monsieur Nicolas LEBAS, Maire de FACHES THUMESNIL,

Étaient présents : Mme Blandine ABI RAMIA, M. Bernard BEAUMONT, Mme Camille BERTIN, M. Guillaume DECOENE, Mme Maryse DEVROUTE, M. Denis DUBREZ, Mme Christiane DUCAMP, M. Joël DUVAL, M. Cosma FRACCOLA, Mme Marine GODISIABOIS, Mme Warda GRINE, M. Jean-Louis HACCART, Mme Jeannine HOUDART, Mme Carine KOT, M. Nicolas LEBAS, M. Nicolas MAZURIER, M. Claude MIR, M. Laurent PLANCQ, M. Jean-Claude PLOUHINEC, Mme Frédérique SEELS, Mme Anne-Marie SENECHAL, M. Alain TOQUEC, M. Arnaud VOLANT, Mme Jeanne-Marie WATTELAR, M. Mathias WATTELLE, Mme Anita WERQUIN ;

Étaient excusés : Mme Leilya BOUVIER : pouvoir à Mme Camille BERTIN, Mme Marie-Anne HEAULME : pouvoir à M. Alain TOQUEC, M. Philippe KARLESKIND : pouvoir à Mme Blandine ABI RAMIA, M. René PILLE : pouvoir à M. Laurent PLANCQ, M. Pierre SPITTAEL : pouvoir à Mme Carine KOT, M. Nasreddine TUZANI : pouvoir à M. Arnaud VOLANT, Mme Christelle VIATEUR : pouvoir à M. Joël DUVAL ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de FACHES THUMESNIL peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Camille BERTIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Département du Nord - Arrondissement de Lille
Ville de FACHES THUMESNIL
50 rue Jean Jaurès
59155 FACHES THUMESNIL
03 20 62 61 61
www.ville-fachesthumesnil.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2018

DEL N° 2018/007

DELEGATION : FINANCES
RAPPORTEUR : JEAN-CLAUDE PLOUHINEC
OBJET : CONFORMITÉ DU COMPTE DE GESTION 2017 AU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil Municipal :

- après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2017 ainsi que les Décisions Budgétaires Modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
 - après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017 ;
 - après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- 1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - 2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 - 3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal pour l'exercice 2017 et qui se résume comme suit :

1. Section de Fonctionnement

Recettes

18 416 504,42 €

Dépenses

16 729 887,24 €

Solde excédentaire

1 686 617,18 €

2. Section d'Investissement

Recettes

7 950 101,48 € (avec les reports de l'excédent de fonctionnement 2016 au compte 1068, et de l'excédent d'investissement au compte 001)

3 872 958,35 € (hors incorporation des résultats antérieurs reportés ou affectés)

Dépenses

8 691 415,44 € (aucun report)

Solde déficitaire

- 4 818 457,09 € (sans les reports des excédents antérieurs d'investissement 2016 au compte 001 et de fonctionnement 2016 au compte 1068)

NB : ces reports excédentaires ont atteint 2 529 759,96 € par l'investissement et 1 547 383,17 € par le fonctionnement

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le Compte de Gestion 2017.

Certifié exécutoire
Le Maire,


Nicolas LEBAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2018**

DATE DE CONVOCATION :	8 FEVRIER 2018	NOMBRE DE CONSEILLERS :	En exercice :	33
DATE D’AFFICHAGE :	8 FEVRIER 2018		Présents :	26
			Votants :	33

Sous la Présidence de Monsieur Nicolas LEBAS, Maire de FACHES THUMESNIL,

Étaient présents : Mme Blandine ABI RAMIA, M. Bernard BEAUMONT, Mme Camille BERTIN, M. Guillaume DECOENE, Mme Maryse DEVROUTE, M. Denis DUBREZ, Mme Christiane DUCAMP, M. Joël DUVAL, M. Cosma FRACCOLA, Mme Marine GODISIABOIS, Mme Warda GRINE, M. Jean-Louis HACCART, Mme Jeannine HOUDART, Mme Carine KOT, M. Nicolas LEBAS, M. Nicolas MAZURIER, M. Claude MIR, M. Laurent PLANCQ, M. Jean-Claude PLOUHINEC, Mme Frédérique SEELS, Mme Anne-Marie SENECHAL, M. Alain TOQUEC, M. Arnaud VOLANT, Mme Jeanne-Marie WATTELAR, M. Mathias WATTELLE, Mme Anita WERQUIN ;

Étaient excusés : Mme Leilya BOUVIER : pouvoir à Mme Camille BERTIN, Mme Marie-Anne HEULME : pouvoir à M. Alain TOQUEC, M. Philippe KARLESKIND : pouvoir à Mme Blandine ABI RAMIA, M. René PILLE : pouvoir à M. Laurent PLANCQ, M. Pierre SPITTAEL : pouvoir à Mme Carine KOT, M. Nasreddine TUZANI : pouvoir à M. Arnaud VOLANT, Mme Christelle VIATEUR : pouvoir à M. Joël DUVAL ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de FACHES THUMESNIL peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Camille BERTIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Département du Nord - Arrondissement de Lille
Ville de FACHES THUMESNIL
50 rue Jean Jaurès
59155 FACHES THUMESNIL
03 20 62 61 61
www.ville-fachesthumesnil.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2018

DEL N° 2018/008

DELEGATION : FINANCES
RAPPORTEUR : JEAN-CLAUDE PLOUHINEC
OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le résultat de la section de fonctionnement sur lequel porte la décision d'affectation est le résultat constaté à la clôture de l'exercice.

Il s'agit du résultat cumulé qui est constitué par le résultat de l'exercice augmenté, le cas échéant, du résultat antérieur reporté.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité l'affectation des résultats de fonctionnement comme suit :

1) Section de fonctionnement

* Excédent de l'exercice 2017 :

1 686 617,18 €

2) Section d'investissement

* Besoin de financement y compris restes à réaliser :

- 607 857,93 €

3) Décision d'affectation du résultat

=> 100 % du résultat excédentaire de fonctionnement de l'exercice 2017 est affecté au compte 1068 du B.P. 2018 soit 1 686 617,18 €.

Certifié exécutoire
Le Maire,

Nicolas LEBAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2018**

DATE DE CONVOCATION :	8 FEVRIER 2018	NOMBRE DE CONSEILLERS :	En exercice :	33
DATE D’AFFICHAGE :	8 FEVRIER 2018		Présents :	26
			Votants :	33

Sous la Présidence de Monsieur Nicolas LEBAS, Maire de FACHES THUMESNIL,

Étaient présents : Mme Blandine ABI RAMIA, M. Bernard BEAUMONT, Mme Camille BERTIN, M. Guillaume DECOENE, Mme Maryse DEVROUTE, M. Denis DUBREZ, Mme Christiane DUCAMP, M. Joël DUVAL, M. Cosma FRACCOLA, Mme Marine GODISIABOIS, Mme Warda GRINE, M. Jean-Louis HACCART, Mme Jeannine HOUDART, Mme Carine KOT, M. Nicolas LEBAS, M. Nicolas MAZURIER, M. Claude MIR, M. Laurent PLANCQ, M. Jean-Claude PLOUHINEC, Mme Frédérique SEELS, Mme Anne-Marie SENECHAL, M. Alain TOQUEC, M. Arnaud VOLANT, Mme Jeanne-Marie WATTELAR, M. Mathias WATTELLE, Mme Anita WERQUIN ;

Étaient excusés : Mme Leilya BOUVIER : pouvoir à Mme Camille BERTIN, Mme Marie-Anne HEAULME : pouvoir à M. Alain TOQUEC, M. Philippe KARLESKIND : pouvoir à Mme Blandine ABI RAMIA, M. René PILLE : pouvoir à M. Laurent PLANCQ, M. Pierre SPITTAEL : pouvoir à Mme Carine KOT, M. Nasreddine TUZANI : pouvoir à M. Arnaud VOLANT, Mme Christelle VIATEUR : pouvoir à M. Joël DUVAL ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de FACHES THUMESNIL peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Camille BERTIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Département du Nord - Arrondissement de Lille
Ville de FACHES THUMESNIL
50 rue Jean Jaurès
59155 FACHES THUMESNIL
03 20 62 61 61
www.ville-fachesthumesnil.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2018

DEL N° 2018/009

DELEGATION : FINANCES
RAPPORTEUR : JEAN-CLAUDE PLOUHINEC
OBJET : EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le projet du Budget Primitif pour l'exercice 2018, faisant suite au Rapport d'Orientations Budgétaires présenté lors du Conseil Municipal du jeudi 14 décembre 2017, est examiné et débattu en séance.

En préambule, Monsieur le Maire précise que le Budget Primitif reprend les résultats de clôture de l'exercice 2017.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle les modalités de vote par nature du budget principal, vote par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

I) BUDGET

A) La section de fonctionnement

1) Dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 16 375 435 €

Soit une augmentation par rapport au budget 2017 de 122 420 € équivalente à + 0,75 %

Monsieur le Maire donne lecture des chapitres de la section de fonctionnement :

- Chapitre 011 Charges à caractère général : 4 009 057 € (+ 138 084 €, notamment du fait du transfert de 150 000 € de charges de remplacements de personnel depuis les charges de personnel)
- Chapitre 012 Charges de personnel : 10 112 227 € (-91 083 €, pour la raison invoquée précédemment avec également l'impact de la suppression des N.A.P.)
- Chapitre 014, nouvelle inscription de 100 000 € pour le prélèvement au titre de la pénalité S.R.U. (dépense réalisée également en 2017 sans être prévue initialement au B.P. 2017)
- Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : 1 730 551 € (+7 269 €)
- Chapitre 66 Charges financières : 400 000 € (- 32 200 €)
- Chapitre 67 Charges exceptionnelles : 23 600 € (+ 350 €)

Pour les dépenses d'ordre, les amortissements sont en hausse, atteignant 460 000 €, conséquence d'une forte dépense d'équipement au C.A. 2017, et l'autofinancement budgétaire d'équilibre est légèrement meilleur, en raison aussi du dynamisme des recettes (explications à suivre), pour atteindre 750 411 € (+13 990 €).

2) Recettes

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 17 618 346 €

Soit une augmentation par rapport au budget 2017 de 232 410 € équivalente à + 1,34 %

- Chapitre 70 Produits des services et du domaine 1 158 600 € (+20 550 €)
- Chapitre 73 Impôts et taxes 11 185 781 € (+182 779 €, par le dynamisme des bases fiscales, leur meilleure revalorisation forfaitaire, et les droits de mutation)
- Chapitre 74 Dotations, subventions, participations 5 010 903 € (-17 522 €)
- Chapitre 75 Autres produits de gestion courante 35 753 € (-1 197 €)
- Chapitre 013 Atténuation de charges 10 000 € (-30 000 € : volonté de ne pas inscrire des recettes d'assurance liée à la maladie professionnelle et aux accidents de travail sauf pour les situations en cours)
- Chapitre 77 Recettes exceptionnelles 66 000,51 € (+45 800,51 €, correspondant notamment aux pénalités de retard du chantier Daudet-Bettignies)
- Chapitre 78 Reprise de provision : aucune

Pour les recettes d'ordre, l'amortissement des subventions d'équipement reçues atteint 81 286 €.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2018**

DEL N° 2018/009

Un nouveau dispositif comptable est par ailleurs mis en place à partir de cette année : la neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipement versées.

Il s'agit des primes d'urbanisme qui font l'objet d'amortissements annuels en dépenses de fonctionnement (pour un total de 32 000 €).

La neutralisation de cet amortissement permet de générer un autofinancement budgétaire d'équilibre équivalent et supplémentaire.

B) La section d'investissement

Monsieur le Maire donne lecture des chapitres de la section d'investissement et rappelle que les restes à réaliser de l'exercice 2017 sont repris dans le Budget Primitif 2018 à hauteur de :

> 1 776 910,64 € en dépenses (dont la fin des paiements du chantier Daudet notamment),

> 1 910 366,67 € en recettes (dont les cessions des sites Victor Hugo et ferme Cockempot anciennement partie du site Kaeffer-Wanner).

1) Dépenses

Les opérations réelles nouvelles s'élèvent à 5 957 277 € dont :

> 1 545 000 € d'opérations financières (remboursement du capital de dette),

> 741 314 € de report du résultat 2017

> 3 571 667 € d'opérations d'équipement nouvelles (hors travaux en régie et amortissement des subventions d'équipement).

Voici le détail pour ces opérations nouvelles

Chapitre 20	:	Immobilisations incorporelles	:	64 690 €
Chapitre 21	:	Immobilisations corporelles	:	1 062 807 €
		Dont 350 000 € d'opérations patrimoniales (acquisitions foncières ou immobilières)		
Chapitre 23	:	Immobilisations en cours	:	2 376 880 €

La liste des principaux programmes de travaux sont présentées dans les annexes budgétaires.

Les subventions d'équipement sont les suivantes :

Chapitre 204 : Subventions d'équipements versées : 29 300 €

(Concernent les primes versées dans le cadre des rénovations de façades et du développement durable)

2) Recettes

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 8 562 686,09 dont 1 686 617,18 € d'excédent de fonctionnement 2017.

Chapitre 13	:	Subventions d'investissement	:	875 095 €
Chapitre 024	:	Produits des cessions d'immobilisations	:	500 000 €
Chapitre 16	:	Emprunts	:	1 161 339 €
Chapitre 10	:	Dotations, fonds divers et réserves hors 1068	:	370 000 €

Pour les recettes d'ordre, l'amortissement des immobilisations atteint 460 000 €.

L'autofinancement budgétaire d'équilibre est relativement stable par rapport au B.P. 2017. Il atteint 750 411 € au B.P. 2018.

Monsieur le Maire met aux voix les chapitres de la section de fonctionnement et de la section d'investissement du budget Ville 2018.

II) ANNEXES

Les annexes du budget primitif 2018 sont les suivantes:

Liste des opérations d'équipements

A) Annexes détaillant certains éléments de vote du budget

Présentation croisée par fonction

Etat de la Dette

Méthodes utilisées pour les amortissements

Etat des provisions

Equilibre des opérations financières

B) Annexes relatives à des engagements hors bilan

Situation des autorisations de programme, crédits de paiement

C) Autres éléments d'information

Etat du personnel

Organismes auxquels adhère la Commune

D) Annexes diverses

Décisions en matière de taux de contributions directes

Arrêté et signatures

Monsieur le Maire met aux voix l'adoption des annexes du budget primitif 2018 de la Ville

Les membres du Conseil Municipal approuvent par 27 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Mme C. BERTIN, Mme L. BOUVIER : pouvoir à Mme C. BERTIN, Mme C. DUCAMP, M. R. PILLE : pouvoir à M. L. PLANCQ, M. L. PLANCQ, M. M. WATTELLE) le Budget Primitif 2018.

Certifié exécutoire
Le Maire,



Nicolas LEBAS





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2018**

DATE DE CONVOCATION :	8 FEVRIER 2018	NOMBRE DE CONSEILLERS :	En exercice :	33
DATE D’AFFICHAGE :	8 FEVRIER 2018		Présents :	26
			Votants :	33

Sous la Présidence de Monsieur Nicolas LEBAS, Maire de FACHES THUMESNIL,

Étaient présents : Mme Blandine ABI RAMIA, M. Bernard BEAUMONT, Mme Camille BERTIN, M. Guillaume DECOENE, Mme Maryse DEVROUTE, M. Denis DUBREZ, Mme Christiane DUCAMP, M. Joël DUVAL, M. Cosma FRACCOLA, Mme Marine GODISIABOIS, Mme Warda GRINE, M. Jean-Louis HACCART, Mme Jeannine HOUDART, Mme Carine KOT, M. Nicolas LEBAS, M. Nicolas MAZURIER, M. Claude MIR, M. Laurent PLANCQ, M. Jean-Claude PLOUHINEC, Mme Frédérique SEELS, Mme Anne-Marie SENECHAL, M. Alain TOQUEC, M. Arnaud VOLANT, Mme Jeanne-Marie WATTELAR, M. Mathias WATTELLE, Mme Anita WERQUIN ;

Étaient excusés : Mme Leilya BOUVIER : pouvoir à Mme Camille BERTIN, Mme Marie-Anne HEAULME : pouvoir à M. Alain TOQUEC, M. Philippe KARLESKIND : pouvoir à Mme Blandine ABI RAMIA, M. René PILLE : pouvoir à M. Laurent PLANCQ, M. Pierre SPITTAEL : pouvoir à Mme Carine KOT, M. Nasreddine TUZANI : pouvoir à M. Arnaud VOLANT, Mme Christelle VIATEUR : pouvoir à M. Joël DUVAL ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de FACHES THUMESNIL peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Camille BERTIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Département du Nord - Arrondissement de Lille
Ville de FACHES THUMESNIL
50 rue Jean Jaurès
59155 FACHES THUMESNIL
03 20 62 61 61
www.ville-fachesthumesnil.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2018

DEL N° 2018/010

DELEGATION : FINANCES

RAPPORTEUR : JEAN-CLAUDE PLOUHINEC

OBJET : AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT POUR 2018

Vu l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux engagements pluriannuels,
Vu l'article R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux Autorisations de Programme et Crédits de Paiement,

Considérant l'intérêt pour des opérations d'investissement de grande ampleur d'affecter les crédits l'année de leur mandatement, il est proposé d'utiliser la procédure des Autorisations de Programme et Crédits de Paiements.

Une Autorisation de Programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement dudit programme. Elle demeure valable sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à son annulation ou liquidation. Elle peut être révisée.

Les Crédits de Paiements constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements financiers contractés dans le cadre de l'autorisation de programme correspondante.

1. Dans l'attente de la levée de garantie, l'AP/CP 2010/001 pour l'extension de l'école Florian est supprimée compte tenu de l'absence de réalisation en 2017. Les engagements de maîtrise d'oeuvre à solder pour un total de 975,50 € ont été levés.

2. Il convient de réviser l'Autorisation de Programme 2015/001 pour la déconstruction et la reconstruction de l'école Daudet et l'extension de la demi-pension de l'école Louise de Bettignies à hauteur de 3 883 219,86 € correspondant aux crédits ajoutés par autorisation spéciale en cours d'exercice 2017.

le besoin budgétaire annuel (crédit de paiement)

Ces crédits correspondent au report des engagements comptables émis en 2017 pour solder le paiement des travaux sur le chapitre 23.

3. L'AP/CP 2014/001 de rénovation de l'école G. Sand a fait l'objet de réalisations en 2017. Dans l'attente des soldes de maîtrise d'oeuvre, les crédits de paiement inscrits correspondent aux soldes de ces engagements.

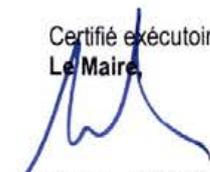
4. L'AP/CP 2313 2017/001 Aménagement de la Médiathèque est actualisée en crédits de paiement à hauteur des nouvelles inscriptions budgétaires de 2018 et des restes à réaliser de 2017.

5. L'AP 2313 2017/003 Réhabilitation de l'école Kléber de 2 932 958 € est modifiée suite aux évaluations de la maîtrise d'oeuvre. Il convient de l'abonder de 31 258 €. L'A.P. atteint ainsi 2 964 486 €. Le crédit de paiement au titre de l'exercice 2018 correspond au montant budgété abondé des restes à réaliser de 2017.

Les membres du Conseil Municipal décident par 27 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Mme C. BERTIN, Mme L. BOUVIER : pouvoir à Mme C. BERTIN, Mme C. DUCAMP, M. R. PILLE : pouvoir à M. L. PLANCQ, M. L. PLANCQ, M. M. WATTELLE) de modifier les Autorisations de Programme des opérations de reconstruction de l'école Daudet-Bettignies et de réhabilitation de l'école Kléber tel qu'indiqué précédemment, et de répartir les crédits de paiements de la façon suivante :

Intitulé de l'AP	AP votée	Crédit de paiement ouvert au titre de l'exercice 2018	Reste à financer 2019 et au delà
Déconstruction / Reconstruction école Daudet	3 883 219,86 €	367 415,16 €	0 €
Extension de la demi-pension école Louise de Bettignies (AP/CP 2015/001)			
Rénovation de l'école G. Sand 2014/001	1 859 565,00 €	192,28 €	0 €
Travaux d'aménagement de la Médiathèque	4 616 945,00 €	624 782,16 €	3 904 509,20 €

Certifié exécutoire
Le Maire


Nicolas LEBAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2018**

DATE DE CONVOCATION :	8 FEVRIER 2018	NOMBRE DE CONSEILLERS :	En exercice :	33
DATE D’AFFICHAGE :	8 FEVRIER 2018		Présents :	26
			Votants :	33

Sous la Présidence de Monsieur Nicolas LEBAS, Maire de FACHES THUMESNIL,

Étaient présents : Mme Blandine ABI RAMIA, M. Bernard BEAUMONT, Mme Camille BERTIN, M. Guillaume DECOENE, Mme Maryse DEVROUTE, M. Denis DUBREZ, Mme Christiane DUCAMP, M. Joël DUVAL, M. Cosma FRACCOLA, Mme Marine GODISIABOIS, Mme Warda GRINE, M. Jean-Louis HACCART, Mme Jeannine HOUDART, Mme Carine KOT, M. Nicolas LEBAS, M. Nicolas MAZURIER, M. Claude MIR, M. Laurent PLANQ, M. Jean-Claude PLOUHINEC, Mme Frédérique SEELS, Mme Anne-Marie SENECHAL, M. Alain TOQUEC, M. Arnaud VOLANT, Mme Jeanne-Marie WATTELAR, M. Mathias WATTELLE, Mme Anita WERQUIN ;

Étaient excusés : Mme Leilya BOUVIER : pouvoir à Mme Camille BERTIN, Mme Marie-Anne HEAULME : pouvoir à M. Alain TOQUEC, M. Philippe KARLESKIND : pouvoir à Mme Blandine ABI RAMIA, M. René PILLE : pouvoir à M. Laurent PLANQ, M. Pierre SPITTAEL : pouvoir à Mme Carine KOT, M. Nasreddine TUZANI : pouvoir à M. Arnaud VOLANT, Mme Christelle VIATEUR : pouvoir à M. Joël DUVAL ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de FACHES THUMESNIL peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Camille BERTIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Département du Nord - Arrondissement de Lille
Ville de FACHES THUMESNIL
50 rue Jean Jaurès
59155 FACHES THUMESNIL
03 20 62 61 61
www.ville-fachesthumesnil.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2018

DEL N° 2018/011

DELEGATION : FINANCES
RAPPORTEUR : JEAN-CLAUDE PLOUHINEC
OBJET : TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR 2018

Monsieur le Maire expose que la Loi N°80-10 du 10 janvier 1980 dispose que les Conseils Municipaux fixent chaque année les taux relatifs à la fiscalité directe locale et demande à l'Assemblée de se prononcer sur les taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties.

Compte tenu des besoins nécessaires à l'équilibre du budget et des bases fiscales en attente de notification par les services fiscaux pour l'année 2018, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

	Bases estimées	Taux	Produit fiscal attendu
Taxe Habitation	13 611 530 €	33,13 %	4 509 500 €
Taxe Foncière Propriété Bâtie	13 969 268 €	28,96 %	4 045 500 €
Taxe Foncière Propriété Non Bâtie	101 033 €	44,54 %	45 000 €
TOTAL	27 681 831 €		8 600 000 €

A ces produits fiscaux directs s'ajoutent des compensations d'exonérations de fiscalité directe locale, versées par l'Etat.

N.B. : la compensation de l'exonération de la Taxe d'Habitation, réalisée en 2018 à hauteur de 30 % des contributions éligibles, est intégrée aux bases estimées et au produit fiscal attendu. La compensation est réalisée aux taux de fiscalité votés en 2017, avec les bases de 2018.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité.

Certifié exécutoire
Le Maire,

Nicolas LEBAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2018**

DATE DE CONVOCATION :	8 FEVRIER 2018	NOMBRE DE CONSEILLERS :	En exercice :	33
DATE D’AFFICHAGE :	8 FEVRIER 2018		Présents :	26
			Votants :	33

Sous la Présidence de Monsieur Nicolas LEBAS, Maire de FACHES THUMESNIL,

Étaient présents : Mme Blandine ABI RAMIA, M. Bernard BEAUMONT, Mme Camille BERTIN, M. Guillaume DECOENE, Mme Maryse DEVROUTE, M. Denis DUBREZ, Mme Christiane DUCAMP, M. Joël DUVAL, M. Cosma FRACCOLA, Mme Marine GODISIABOIS, Mme Warda GRINE, M. Jean-Louis HACCART, Mme Jeannine HOUDART, Mme Carine KOT, M. Nicolas LEBAS, M. Nicolas MAZURIER, M. Claude MIR, M. Laurent PLANCQ, M. Jean-Claude PLOUHINEC, Mme Frédérique SEELS, Mme Anne-Marie SENECHAL, M. Alain TOQUEC, M. Arnaud VOLANT, Mme Jeanne-Marie WATTELAR, M. Mathias WATTELLE, Mme Anita WERQUIN ;

Étaient excusés : Mme Leilya BOUVIER : pouvoir à Mme Camille BERTIN, Mme Marie-Anne HEULME : pouvoir à M. Alain TOQUEC, M. Philippe KARLESKIND : pouvoir à Mme Blandine ABI RAMIA, M. René PILLE : pouvoir à M. Laurent PLANCQ, M. Pierre SPITTAEL : pouvoir à Mme Carine KOT, M. Nasreddine TUZANI : pouvoir à M. Arnaud VOLANT, Mme Christelle VIATEUR : pouvoir à M. Joël DUVAL ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de FACHES THUMESNIL peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Camille BERTIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Département du Nord - Arrondissement de Lille
Ville de FACHES THUMESNIL
50 rue Jean Jaurès
59155 FACHES THUMESNIL
03 20 62 61 61
www.ville-fachesthumesnil.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2018

DEL N° 2018/012

DELEGATION : FINANCES

RAPPORTEUR : JEAN-CLAUDE PLOUHINEC

OBJET : RAPPORT D'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE ET DE COHÉSION SOCIALE 2017

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'article L 1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (modifié par la Loi N°2007-1822 du 24/12/2007 ; art.139) fait obligation au Maire d'une Commune ayant bénéficié au cours de l'exercice précédent de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale, de présenter au Conseil Municipal un rapport sur les actions menées en matière de développement social urbain avant la fin du deuxième trimestre suivant la clôture de l'exercice précédent.

Selon l'article L 23334-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les Communes Urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

Monsieur le Maire indique aux Membres du Conseil Municipal que la Ville a été bénéficiaire, au titre de l'exercice 2017, d'une dotation d'un montant de 685 579 € et que cette dernière a permis de financer en partie les actions suivantes :

Pour l'Enfance et la Jeunesse :

- Organisation des Accueils de Loisirs Sans Hébergement municipaux
- Démarrage de la maîtrise d'oeuvre des travaux de fusion des crèches Loupiots et Galibots
- Remplacement des matériels et mobiliers dans les crèches

Pour l'Enseignement :

- Suite du réaménagement de l'école Daudet-Bettignies et construction du restaurant scolaire
- Informatisation des écoles (classes mobiles et tablettes, tableaux blancs interactifs et vidéoprojecteurs, vidéophonie)

Pour le Social, l'animation socio-culturelle :

- Organisation de festivités du 14 Juillet, de la Fête du Sport
- Financement d'une cinquantaine de structures associatives oeuvrant dans les domaines de la culture, de l'action sociale, éducative, du sport...
- Financement des deux structures d'insertion socio-culturelle de la Commune : Centre Social des 5 Bonniers, et Centre Social Intercommunal "La Maison du Chemin Rouge"

Pour la sécurisation et l'aménagement local :

- Travaux de Vidéoprotection : installation de 16 caméras (/24) sur 6 sites (/11) au 31 décembre 2017
- Installation de jardinières, de bancs, plantation d'arbres
- Poursuite des travaux d'accessibilité dans plusieurs bâtiment, et du renouvellement de l'éclairage public

S'agissant d'une communication, aucun vote ne clôture ce point.

Certifié exécutoire

Le Maire,

Nicolas LEBAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2018**

DATE DE CONVOCATION :	8 FEVRIER 2018	NOMBRE DE CONSEILLERS :	En exercice :	33
DATE D’AFFICHAGE :	8 FEVRIER 2018		Présents :	26
			Votants :	33

Sous la Présidence de Monsieur Nicolas LEBAS, Maire de FACHES THUMESNIL,

Étaient présents : Mme Blandine ABI RAMIA, M. Bernard BEAUMONT, Mme Camille BERTIN, M. Guillaume DECOENE, Mme Maryse DEVROUTE, M. Denis DUBREZ, Mme Christiane DUCAMP, M. Joël DUVAL, M. Cosma FRACCOLA, Mme Marine GODISIABOIS, Mme Warda GRINE, M. Jean-Louis HACCART, Mme Jeannine HOUDART, Mme Carine KOT, M. Nicolas LEBAS, M. Nicolas MAZURIER, M. Claude MIR, M. Laurent PLANCO, M. Jean-Claude PLOUHINEC, Mme Frédérique SEELS, Mme Anne-Marie SENECHAL, M. Alain TOQUEC, M. Arnaud VOLANT, Mme Jeanne-Marie WATTELAR, M. Mathias WATTELLE, Mme Anita WERQUIN ;

Étaient excusés : Mme Leilya BOUVIER : pouvoir à Mme Camille BERTIN, Mme Marie-Anne HEAULME : pouvoir à M. Alain TOQUEC, M. Philippe KARLESKIND : pouvoir à Mme Blandine ABI RAMIA, M. René PILLE : pouvoir à M. Laurent PLANCO, M. Pierre SPITTAEL : pouvoir à Mme Carine KOT, M. Nasreddine TUZANI : pouvoir à M. Arnaud VOLANT, Mme Christelle VIATEUR : pouvoir à M. Joël DUVAL ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de FACHES THUMESNIL peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Camille BERTIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Département du Nord - Arrondissement de Lille
Ville de FACHES THUMESNIL
50 rue Jean Jaurès
59155 FACHES THUMESNIL
03 20 62 61 61
www.ville-fachesthumesnil.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2018

DEL N° 2018/013

DELEGATION : FINANCES

RAPPORTEUR : JEAN-CLAUDE PLOUHINEC

OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - 2018

Après avoir consulté l'ensemble des dossiers remis par les Associations souhaitant bénéficier d'aides financières de la Ville afin d'assurer le développement de leurs activités, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver les tableaux reprenant les propositions des Commissions concernées.

La liste de ces Associations subventionnées figure ci-dessous, pour un montant total de 268 920 €.

A noter que l'article comptable des subventions aux Associations prévoit un total de 287 550 € pour faire face à des demandes de subventions exceptionnelles en cours d'année ainsi qu'à l'avance de fin d'année du Lille Métropole Basket Clubs.

Monsieur le Maire précise que le mandatement sera effectué après examen des pièces demandées.

Délégation	Association (hors centres sociaux)	Accordé en 2017 (au B.P.)	Proposé en 2018
Action économique	Force Economique	1 500 €	1 500 €
	Subvention FISAC	1 296 €	0 €
	Total	2 796 €	1 500 €
Animation	Comité d'animation	15 510 €	8 000 €
	Les maisons fleuries	1 000 €	1 000 €
	Les jardins familiaux	0 €	2 500 €
	Faches Thumesnil modélisme	3 000 €	2 300 €
	Amicale laïque de Thumesnil	600 €	600 €
	Comité des Jumelages	2 700 €	3 000 €
	Comité Tinkaré Mali	3 500 €	3 800 €
	Tudor...ou Quoi ?	1 350 €	1 350 €
	Ejappe est belle	550 €	550 €
	<i>Provision subventions exceptionnelles</i>	0 €	6 900 €
Total	28 210 €	30 000 €	
Retraités et personnes âgées	Office Municipal des Personnes Agées	28 000 €	28 000 €
	Anciens Combattants	550 €	550 €
	Médailleurs militaires	200 €	200 €
	Le club du temps libre et de l'amitié	500 €	500 €
	Total	29 250 €	29 250 €
Culture	Studio K	17 300 €	17 300 €
	Mesnil rock	1 200 €	1 200 €
	Harmonie	3 500 €	3 500 €
	Association culturelle et historique	1 000 €	1 000 €
	Ambiance d'Epoques	400 €	400 €
	Batterie fanfare	2 000 €	2 000 €
	Renaissance	600 €	600 €
	Les mordus du pinceau	800 €	800 €
	Total	26 800 €	26 800 €
Enfance et vie scolaire	Assistants maternelles	500 €	500 €
	FSE Collège Jean Zay	500 €	500 €
	Total	1 000 €	1 000 €
Administration générale	Comité des Oeuvres Sociales	30 000 €	30 000 €
	Total	30 000 €	30 000 €
Jeunesse	Association des Jeunes Majeurs	4 000 €	4 000 €
	Total	4 000 €	4 000 €

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2018**

DEL N° 2018/013

Délégation	Association (hors centres sociaux)	Accordé en 2017 (au B.P.)			Proposé en 2018			
Sports	Associations sportives / critères	Fonctionnement	Formation	Total	Fonctionnement	Formation	Total	
	AS Mermoz	460 €	0 €	460 €	460 €	0 €	460 €	
	AS Jean Zay	460 €	0 €	460 €	460 €	0 €	460 €	
	Arts chinois de F.T.	300 €	320 €	620 €	320 €	800 €	1 120 €	
	Association des Jeunes Majeurs	3 230 €	0 €	3 230 €	3 070 €	180 €	3 250 €	
	Club des escrimeurs	8 150 €	2 619 €	10 769 €	7 740 €	5 815 €	13 555 €	
	(et subvention exceptionnelle)	0 €	0 €	0 €	2 000 €	0 €	2 000 €	
	Club Mob	7 660 €	0 €	7 660 €	7 280 €			
	(et subvention exceptionnelle)	5 000 €	0 €	5 000 €	0 €	0 €	7 280 €	
	F.T. Football club	23 200 €	0 €	23 200 €				
	(et subvention exceptionnelle)	1 500 €	0 €	1 500 €	22 040 €	0 €	22 040 €	
	COSFT Pétanque	1 020 €	0 €	1 020 €	970 €	0 €	970 €	
	COSFT Volleyball	920 €	0 €	920 €	870 €	0 €	870 €	
	Entente cycliste	6 420 €	281 €	6 701 €	6 100 €	262 €	6 362 €	
	FT Tennis de table	5 480 €	92 €	5 572 €	5 400 €	235 €	5 635 €	
	FTAK Karaté	6 770 €	1 175 €	7 945 €	6 430 €	407 €	6 837 €	
	Gym Athlétic Club	9 600 €	0 €	9 600 €	9 120 €	2 368 €	11 488 €	
	Gym volontaire pour tous F.T.	900 €	0 €	900 €	950 €	0 €	950 €	
	Judo club F.T.	8 810 €	1 098 €	9 908 €	8 370 €	933 €	9 303 €	
	Lille Métropole Basket Club	22 730 €	7 154 €	29 884 €	21 590 €	5 262 €	26 852 €	
			Avance de 7 500 € en 2016			Avance de 7 500 € en 2017		
	Les petits mômes	1 810 €	0 €	1 810 €	1 720 €	0 €	1 720 €	
	Mélantois Handball Club F.T.R.	3 280 €	2 792 €	6 072 €	3 120 €	2 638 €	5 758 €	
	Nord balades F.T.	470 €	0 €	470 €	470 €	0 €	470 €	
	Nord Shogun	290 €	0 €	290 €	290 €	0 €	290 €	
	Les percots	1 580 €	0 €	1 580 €	1 500 €	0 €	1 500 €	
	Tennis club F.T.	6 720 €	0 €	6 720 €	6 380 €	0 €	6 380 €	
	Twirling bâton	2 090 €	610 €	2 700 €	1 990 €	0 €	1 990 €	
	Archers de F.T.	1 320 €	0 €	1 320 €	1 390 €	0 €	1 390 €	
	Badminton club F.T.	1 520 €	0 €	1 520 €	1 440 €	0 €	1 440 €	
	Office Municipal des Sports	6 000 €	0 €	6 000 €	6 000 €	0 €	6 000 €	
Total	137 690 €	16 141 €	153 831 €	127 470 €	18 900 €	146 370 €		
Toutes délégations	Total global	275 887 €			268 920 €			

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité, ne participant pas au vote :

- Monsieur Guillaume DECOENE pour l'Harmonie Municipale et le Comité d'Animation ;
- Madame Christiane DUCAMP pour le Comité Tinkaré Mali ;
- Monsieur Cosma FRACCOLA pour les Anciens Combattants et les Médailleurs Militaires ;
- Madame Warda GRINE pour le Comité des Jumelages ;
- Madame Jeannine HOUDART pour l'Association Culturelle et Historique ;
- Madame Jeanne-Marie WATELAR pour l'Office Municipal des Personnes Agées.

Certifié exécutoire
Le Maire,



Nicolas LEBAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2018**

DATE DE CONVOCATION :	8 FEVRIER 2018	NOMBRE DE CONSEILLERS :	En exercice :	33
DATE D’AFFICHAGE :	8 FEVRIER 2018		Présents :	26
			Votants :	33

Sous la Présidence de Monsieur Nicolas LEBAS, Maire de FACHES THUMESNIL,

Étaient présents : Mme Blandine ABI RAMIA, M. Bernard BEAUMONT, Mme Camille BERTIN, M. Guillaume DECOENE, Mme Maryse DEVROUTE, M. Denis DUBREZ, Mme Christiane DUCAMP, M. Joël DUVAL, M. Cosma FRACCOLA, Mme Marine GODISIABOIS, Mme Warda GRINE, M. Jean-Louis HACCART, Mme Jeannine HOUDART, Mme Carine KOT, M. Nicolas LEBAS, M. Nicolas MAZURIER, M. Claude MIR, M. Laurent PLANCQ, M. Jean-Claude PLOUHINEC, Mme Frédérique SEELS, Mme Anne-Marie SENECHAL, M. Alain TOQUEC, M. Arnaud VOLANT, Mme Jeanne-Marie WATTELAR, M. Mathias WATTELLE, Mme Anita WERQUIN ;

Étaient excusés : Mme Leilya BOUVIER : pouvoir à Mme Camille BERTIN, Mme Marie-Anne HEAULME : pouvoir à M. Alain TOQUEC, M. Philippe KARLESKIND : pouvoir à Mme Blandine ABI RAMIA, M. René PILLE : pouvoir à M. Laurent PLANCQ, M. Pierre SPITTAEL : pouvoir à Mme Carine KOT, M. Nasreddine TUZANI : pouvoir à M. Arnaud VOLANT, Mme Christelle VIATEUR : pouvoir à M. Joël DUVAL ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de FACHES THUMESNIL peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Camille BERTIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Département du Nord - Arrondissement de Lille
Ville de FACHES THUMESNIL
50 rue Jean Jaurès
59155 FACHES THUMESNIL
03 20 62 61 61
www.ville-fachesthumesnil.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2018

DEL N° 2018/014

DELEGATION : FINANCES
RAPPORTEUR : JEAN-CLAUDE PLOUHINEC
OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX CENTRES SOCIAUX

Monsieur le Maire rappelle que les deux Centres Sociaux dits "du Chemin Rouge" et "des Cinq Bonniers" sont des partenaires importants de la Municipalité.

Ils conduisent de très nombreuses actions et projets en direction des Faches Thumesnilois. Ces projets sont importants pour la qualité de vie au sein de notre cité.

Compte tenu de l'inventaire des actions réalisées au titre de l'animation sociale et culturelle, au regard des moyens disponibles et eu égard à la convention approuvée lors du Conseil Municipal du jeudi 14 décembre 2017 définissant les rôles des différents acteurs et les engagements réciproques, il convient de confirmer notre partenariat afin de permettre le bon fonctionnement de ces actions.

Ainsi, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'attribution des subventions suivantes :

- Centre Social des Cinq Bonniers : 120 710 € ;
- Centre Social Intercommunal "La Maison du Chemin Rouge" : 108 461 €.

Ces montants correspondent à une dotation forfaitaire à laquelle s'ajoute un reversement au titre des actions financées par la CAF dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse ainsi qu'à une participation aux frais de structure dans le cadre de l'implantation de l'Espace Loisirs Jeunes (ELJ) au sein du Centre Social des Cinq Bonniers.

Les modalités de versement sont définies ainsi :

- 70 % au 15 janvier ;
- 5 % au 15 juin ;
- 5 % au 15 novembre ;
- 20 % sur présentation du bilan financier de l'année comptable N – 1.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité, Madame Christiane DUCAMP ne participant pas au vote.

Certifié exécutoire
Le Maire,

Nicolas LEBAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2018**

DATE DE CONVOCATION :	8 FEVRIER 2018	NOMBRE DE CONSEILLERS :	En exercice :	33
DATE D’AFFICHAGE :	8 FEVRIER 2018		Présents :	26
			Votants :	33

Sous la Présidence de Monsieur Nicolas LEBAS, Maire de FACHES THUMESNIL,

Étaient présents : Mme Blandine ABI RAMIA, M. Bernard BEAUMONT, Mme Camille BERTIN, M. Guillaume DECOENE, Mme Maryse DEVROUTE, M. Denis DUBREZ, Mme Christiane DUCAMP, M. Joël DUVAL, M. Cosma FRACCOLA, Mme Marine GODISIABOIS, Mme Warda GRINE, M. Jean-Louis HACCART, Mme Jeannine HOUDART, Mme Carine KOT, M. Nicolas LEBAS, M. Nicolas MAZURIER, M. Claude MIR, M. Laurent PLANCO, M. Jean-Claude PLOUHINEC, Mme Frédérique SEELS, Mme Anne-Marie SENECHAL, M. Alain TOQUEC, M. Arnaud VOLANT, Mme Jeanne-Marie WATTELAR, M. Mathias WATTELLE, Mme Anita WERQUIN ;

Étaient excusés : Mme Leilya BOUVIER : pouvoir à Mme Camille BERTIN, Mme Marie-Anne HEAULME : pouvoir à M. Alain TOQUEC, M. Philippe KARLESKIND : pouvoir à Mme Blandine ABI RAMIA, M. René PILLE : pouvoir à M. Laurent PLANCO, M. Pierre SPITTAEL : pouvoir à Mme Carine KOT, M. Nasreddine TUZANI : pouvoir à M. Arnaud VOLANT, Mme Christelle VIATEUR : pouvoir à M. Joël DUVAL ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de FACHES THUMESNIL peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Camille BERTIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Département du Nord - Arrondissement de Lille
Ville de FACHES THUMESNIL
50 rue Jean Jaurès
59155 FACHES THUMESNIL
03 20 62 61 61
www.ville-fachesthumesnil.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2018

DEL N° 2018/015

DELEGATION : FINANCES
RAPPORTEUR : JEAN-CLAUDE PLOUHINEC
OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Chaque année, une subvention est attribuée au Centre Communal d'Action Sociale.

Cette subvention permet de mener à bien la Politique en matière d'Action Sociale.

Celle-ci comporte entre autres l'ensemble des aides facultatives accordées, les actions en direction des Aînés, le suivi des questions de logement et les interventions auprès des personnes en difficulté dans des logements insalubres en lien avec le Service Urbanisme. C'est également les actions du Dispositif dit de "Réussite Educative" et bien évidemment, l'ensemble des dispositifs d'aide légale et facultative.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de verser une subvention d'un montant de 680 000 € pour 2018, tenant compte des résultats excédentaires du Compte Administratif 2017 et des besoins exprimés en dépense d'équipement, pour équilibrer le Budget 2018 du C.C.A.S.

En conséquence, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'accorder une subvention de 680 000 € au C.C.A.S.



Certifié exécutoire
Le Maire,

Nicolas LEBAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2018**

DATE DE CONVOCATION :	8 FEVRIER 2018	NOMBRE DE CONSEILLERS :	En exercice :	33
DATE D’AFFICHAGE :	8 FEVRIER 2018		Présents :	26
			Votants :	33

Sous la Présidence de Monsieur Nicolas LEBAS, Maire de FACHES THUMESNIL,

Étaient présents : Mme Blandine ABI RAMIA, M. Bernard BEAUMONT, Mme Camille BERTIN, M. Guillaume DECOENE, Mme Maryse DEVROUTE, M. Denis DUBREZ, Mme Christiane DUCAMP, M. Joël DUVAL, M. Cosma FRACCOLA, Mme Marine GODISIABOIS, Mme Warda GRINE, M. Jean-Louis HACCART, Mme Jeannine HOUDART, Mme Carine KOT, M. Nicolas LEBAS, M. Nicolas MAZURIER, M. Claude MIR, M. Laurent PLANQC, M. Jean-Claude PLOUHINEC, Mme Frédérique SEELS, Mme Anne-Marie SENECHAL, M. Alain TOQUEC, M. Arnaud VOLANT, Mme Jeanne-Marie WATTELAR, M. Mathias WATTELLE, Mme Anita WERQUIN ;

Étaient excusés : Mme Leilya BOUVIER : pouvoir à Mme Camille BERTIN, Mme Marie-Anne HEULME : pouvoir à M. Alain TOQUEC, M. Philippe KARLESKIND : pouvoir à Mme Blandine ABI RAMIA, M. René PILLE : pouvoir à M. Laurent PLANQC, M. Pierre SPITTAEL : pouvoir à Mme Carine KOT, M. Nasreddine TUZANI : pouvoir à M. Arnaud VOLANT, Mme Christelle VIATEUR : pouvoir à M. Joël DUVAL ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de FACHES THUMESNIL peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Camille BERTIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Département du Nord - Arrondissement de Lille
Ville de FACHES THUMESNIL
50 rue Jean Jaurès
59155 FACHES THUMESNIL
03 20 62 61 61
www.ville-fachesthumesnil.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2018

DEL N° 2018/016

DELEGATION : FINANCES

RAPPORTEUR : JEAN-CLAUDE PLOUHINEC

OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE, LE C.C.A.S. ET LA RESIDENCE ARTHUR FRANÇOIS POUR LES TAPIS ET FONTAINES

PIECE JOINTE : PROJET DE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

Monsieur le Maire expose que le Centre Communal d'Action Sociale, la Résidence Arthur François et la Ville de FACHES THUMESNIL ont la nécessité de se fournir pour la fourniture de tapis et de fontaines, bonbonnes et gobelets.

En conséquence, il est proposé de constituer un groupement d'achats de fourniture de tapis et de fontaines, bonbonnes et gobelets afin d'obtenir des bénéfices économiques et une meilleure coordination administrative et technique qu'offre le groupement de commandes.

Ce groupement d'achats sera pour l'ensemble du marché de la consultation à l'exécution, la Ville de FACHES THUMESNIL étant le coordonnateur du groupement de commandes.

La procédure retenue pour le choix de l'entreprise est la procédure adaptée.

Les membres du groupement sont :

- Monsieur Nicolas LEBAS, Maire, pour représenter la Ville ;
- Madame Anita WERQUIN, Vice-Présidente du C.C.A.S. pour représenter le C.C.A.S. et la Résidence Arthur François.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération qui formalise ce groupement de commandes.



Certifié exécutoire
Le Maire,

Nicolas LEBAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2018**

DATE DE CONVOCATION :	8 FEVRIER 2018	NOMBRE DE CONSEILLERS :	En exercice :	33
DATE D’AFFICHAGE :	8 FEVRIER 2018		Présents :	26
			Votants :	33

Sous la Présidence de Monsieur Nicolas LEBAS, Maire de FACHES THUMESNIL,

Étaient présents : Mme Blandine ABI RAMIA, M. Bernard BEAUMONT, Mme Camille BERTIN, M. Guillaume DECOENE, Mme Maryse DEVROUTE, M. Denis DUBREZ, Mme Christiane DUCAMP, M. Joël DUVAL, M. Cosma FRACCOLA, Mme Marine GODISIABOIS, Mme Warda GRINE, M. Jean-Louis HACCART, Mme Jeannine HOUDART, Mme Carine KOT, M. Nicolas LEBAS, M. Nicolas MAZURIER, M. Claude MIR, M. Laurent PLANCQ, M. Jean-Claude PLOUHINEC, Mme Frédérique SEELS, Mme Anne-Marie SENECHAL, M. Alain TOQUEC, M. Arnaud VOLANT, Mme Jeanne-Marie WATTELAR, M. Mathias WATTELLE, Mme Anita WERQUIN ;

Étaient excusés : Mme Leilya BOUVIER : pouvoir à Mme Camille BERTIN, Mme Marie-Anne HEAULME : pouvoir à M. Alain TOQUEC, M. Philippe KARLESKIND : pouvoir à Mme Blandine ABI RAMIA, M. René PILLE : pouvoir à M. Laurent PLANCQ, M. Pierre SPITTAEL : pouvoir à Mme Carine KOT, M. Nasreddine TUZANI : pouvoir à M. Arnaud VOLANT, Mme Christelle VIATEUR : pouvoir à M. Joël DUVAL ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de FACHES THUMESNIL peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Camille BERTIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Département du Nord - Arrondissement de Lille
Ville de FACHES THUMESNIL
50 rue Jean Jaurès
59155 FACHES THUMESNIL
03 20 62 61 61
www.ville-fachesthumesnil.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2018

DEL N° 2018/017

DELEGATION : FINANCES

RAPPORTEUR : JEAN-CLAUDE PLOUHINEC

OBJET : DEMANDE DE DOTATION AU TITRE DE L'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2018

PIECE JOINTE : PLAN DE FINANCEMENT PROVISOIRE

Monsieur le Maire rappelle les mesures adoptées dans la Loi de Finances 2018, notamment l'article 59 concernant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Monsieur le Maire expose que la Ville a inscrit à son programme d'investissement 2018, une opération de réhabilitation des locaux de l'école élémentaire Kléber, avenue de Roubaix.

Le coût d'objectif des travaux a été fixé à 1 926 570 € HT (Base : Mai 2017) (hors désamiantage et panneaux photovoltaïques). Les études de maîtrise d'oeuvre ont débuté récemment et il est rappelé que le coût d'objectif devient définitif à l'issue des études d'Avant-Projet Définitif, c'est pourquoi le plan de financement joint est provisoire et sera adapté lors du dépôt de dossier auprès de la Préfecture.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité et autorisent Monsieur le Maire à solliciter la dotation au taux de 40 % du montant estimé définitif des travaux, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.



Certifié exécutoire

Le Maire,

Nicolas LEBAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2018**

DATE DE CONVOCATION :	8 FEVRIER 2018	NOMBRE DE CONSEILLERS :	En exercice :	33
DATE D’AFFICHAGE :	8 FEVRIER 2018		Présents :	26
			Votants :	33

Sous la Présidence de Monsieur Nicolas LEBAS, Maire de FACHES THUMESNIL,

Étaient présents : Mme Blandine ABI RAMIA, M. Bernard BEAUMONT, Mme Camille BERTIN, M. Guillaume DECOENE, Mme Maryse DEVROUTE, M. Denis DUBREZ, Mme Christiane DUCAMP, M. Joël DUVAL, M. Cosma FRACCOLA, Mme Marine GODISIABOIS, Mme Warda GRINE, M. Jean-Louis HACCART, Mme Jeannine HOUDART, Mme Carine KOT, M. Nicolas LEBAS, M. Nicolas MAZURIER, M. Claude MIR, M. Laurent PLANCQ, M. Jean-Claude PLOUHINEC, Mme Frédérique SEELS, Mme Anne-Marie SENECHAL, M. Alain TOQUEC, M. Arnaud VOLANT, Mme Jeanne-Marie WATTELAR, M. Mathias WATTELLE, Mme Anita WERQUIN ;

Étaient excusés : Mme Leilya BOUVIER : pouvoir à Mme Camille BERTIN, Mme Marie-Anne HEAULME : pouvoir à M. Alain TOQUEC, M. Philippe KARLESKIND : pouvoir à Mme Blandine ABI RAMIA, M. René PILLE : pouvoir à M. Laurent PLANCQ, M. Pierre SPITTAEL : pouvoir à Mme Carine KOT, M. Nasreddine TUZANI : pouvoir à M. Arnaud VOLANT, Mme Christelle VIATEUR : pouvoir à M. Joël DUVAL ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de FACHES THUMESNIL peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Camille BERTIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Département du Nord - Arrondissement de Lille
Ville de FACHES THUMESNIL
50 rue Jean Jaurès
59155 FACHES THUMESNIL
03 20 62 61 61
www.ville-fachesthumesnil.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2018

DEL N° 2018/018

DELEGATION : FINANCES
RAPPORTEUR : JEAN-CLAUDE PLOUHINEC
OBJET : DEMANDE DE DOTATION AU TITRE DU SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL
PIECE JOINTE : PLAN DE FINANCEMENT

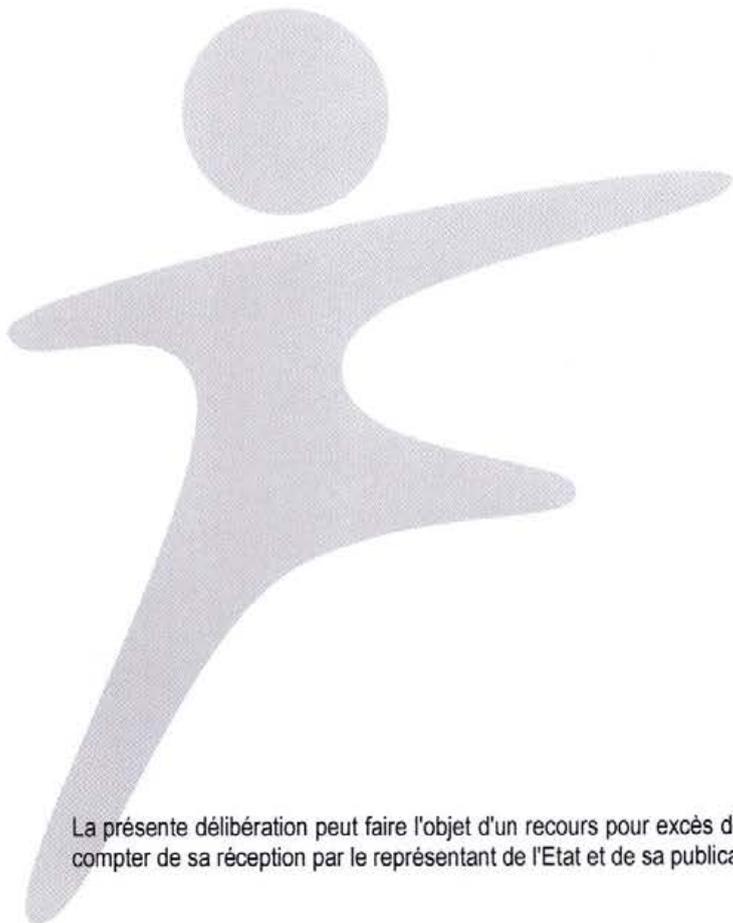
Monsieur le Maire rappelle les mesures adoptées dans la Loi de Finances 2018, qui maintient une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des Communes et de leurs établissements publics à fiscalité propre.

Monsieur le Maire expose que la Ville a inscrit à son programme d'investissement 2018 une opération susceptible de recevoir cette dotation :

- Rénovation des clôtures de plusieurs sites suite à des aménagements urbains (le groupe scolaire Anatole France/La Bruyère et la salle de sports Dumas, le futur Centre Technique Municipal et le parking public, la déchetterie des services municipaux, rue Henri Dillies)

Les procédures de consultation sont en cours. Les travaux sont estimés à 157 960 € HT.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité et autorisent Monsieur le Maire à solliciter la dotation au taux de 40 % du montant réel des coûts après mise en concurrence, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public.



Certifié exécutoire
Le Maire,

Nicolas LEBAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2018**

DATE DE CONVOCATION :	8 FEVRIER 2018	NOMBRE DE CONSEILLERS :	En exercice :	33
DATE D’AFFICHAGE :	8 FEVRIER 2018		Présents :	26
			Votants :	33

Sous la Présidence de Monsieur Nicolas LEBAS, Maire de FACHES THUMESNIL,

Étaient présents : Mme Blandine ABI RAMIA, M. Bernard BEAUMONT, Mme Camille BERTIN, M. Guillaume DECOENE, Mme Maryse DEVROUTE, M. Denis DUBREZ, Mme Christiane DUCAMP, M. Joël DUVAL, M. Cosma FRACCOLA, Mme Marine GODISIABOIS, Mme Warda GRINE, M. Jean-Louis HACCART, Mme Jeannine HOUDART, Mme Carine KOT, M. Nicolas LEBAS, M. Nicolas MAZURIER, M. Claude MIR, M. Laurent PLANCQ, M. Jean-Claude PLOUHINEC, Mme Frédérique SEELS, Mme Anne-Marie SENECHAL, M. Alain TOQUEC, M. Arnaud VOLANT, Mme Jeanne-Marie WATTELAR, M. Mathias WATTELLE, Mme Anita WERQUIN ;

Étaient excusés : Mme Leilya BOUVIER : pouvoir à Mme Camille BERTIN, Mme Marie-Anne HEAULME : pouvoir à M. Alain TOQUEC, M. Philippe KARLESKIND : pouvoir à Mme Blandine ABI RAMIA, M. René PILLE : pouvoir à M. Laurent PLANCQ, M. Pierre SPITTAEL : pouvoir à Mme Carine KOT, M. Nasreddine TUZANI : pouvoir à M. Arnaud VOLANT, Mme Christelle VIATEUR : pouvoir à M. Joël DUVAL ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de FACHES THUMESNIL peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Camille BERTIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Département du Nord - Arrondissement de Lille
Ville de FACHES THUMESNIL
50 rue Jean Jaurès
59155 FACHES THUMESNIL
03 20 62 61 61
www.ville-fachesthumesnil.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2018

DEL N° 2018/019

DELEGATION : URBANISME ET AMENAGEMENT

RAPPORTEUR : JEAN-LOUIS HACCART

OBJET : RENOUELEMENT DE L'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES UGAP POUR L'ACHAT D'ENERGIE POUR LA PERIODE 2019-2021

Vu la Directive Européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Vu le Code de l'énergie, notamment les articles L.331-1 et suivants et L.441-1 et suivants,

Vu la Loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant sur l'organisation du marché de l'électricité, dite loi Nome,

Vu la Loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation,

Vu le Code des marchés publics, notamment son article 8,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire expose que pour faciliter les démarches de ses adhérents et des autres acheteurs publics ou acheteurs exerçant des missions d'intérêt général, l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) propose une convention ayant pour objet la mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés passé sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'UGAP.

Considérant que la Commune est déjà membre du précédent groupement sur la période 2016-2018 et des besoins en matière d'achat d'électricité et de fournitures de services associés.

Considérant que la mutualisation a permis d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et, a fortiori, d'obtenir de meilleurs prix.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité et autorisent Monsieur le Maire à :

- signer la convention de mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés passés sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'UGAP.
- signer et notifier, en sa qualité de « Pouvoir Adjudicateur », les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Commune sera partie prenante ;
- transmettre à l'UGAP les données de consommation des sites alimentés en électricité (bâtiments et éclairage public) ;
- donner mandat à l'UGAP pour collecter les données de consommation auprès notamment des distributeurs et fournisseurs ;
- opter pour l'achat d'énergie renouvelable à hauteur de 100 %, sous réserve de confirmation des estimations données après résultats d'appel d'offres ;
- exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Commune est partie prenante,
- régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la Commune est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

Certifié exécutoire

Le Maire,

Nicolas LEBAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2018**

DATE DE CONVOCATION :	8 FEVRIER 2018	NOMBRE DE CONSEILLERS :	En exercice :	33
DATE D’AFFICHAGE :	8 FEVRIER 2018		Présents :	26
			Votants :	33

Sous la Présidence de Monsieur Nicolas LEBAS, Maire de FACHES THUMESNIL,

Étaient présents : Mme Blandine ABI RAMIA, M. Bernard BEAUMONT, Mme Camille BERTIN, M. Guillaume DECOENE, Mme Maryse DEVROUTE, M. Denis DUBREZ, Mme Christiane DUCAMP, M. Joël DUVAL, M. Cosma FRACCOLA, Mme Marine GODISIABOIS, Mme Warda GRINE, M. Jean-Louis HACCART, Mme Jeannine HOUDART, Mme Carine KOT, M. Nicolas LEBAS, M. Nicolas MAZURIER, M. Claude MIR, M. Laurent PLANCQ, M. Jean-Claude PLOUHINEC, Mme Frédérique SEELS, Mme Anne-Marie SENECHAL, M. Alain TOQUEC, M. Arnaud VOLANT, Mme Jeanne-Marie WATTELAR, M. Mathias WATTELLE, Mme Anita WERQUIN ;

Étaient excusés : Mme Leilya BOUVIER : pouvoir à Mme Camille BERTIN, Mme Marie-Anne HEULME : pouvoir à M. Alain TOQUEC, M. Philippe KARLESKIND : pouvoir à Mme Blandine ABI RAMIA, M. René PILLE : pouvoir à M. Laurent PLANCQ, M. Pierre SPITTAEL : pouvoir à Mme Carine KOT, M. Nasreddine TUZANI : pouvoir à M. Arnaud VOLANT, Mme Christelle VIATEUR : pouvoir à M. Joël DUVAL ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de FACHES THUMESNIL peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Camille BERTIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Département du Nord - Arrondissement de Lille
Ville de FACHES THUMESNIL
50 rue Jean Jaurès
59155 FACHES THUMESNIL
03 20 62 61 61
www.ville-fachesthumesnil.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2018

DEL N° 2018/020

DELEGATION : URBANISME ET AMENAGEMENT

RAPPORTEUR : JEAN-LOUIS HACCART

OBJET : CONVENTION POUR LA CREATION D'UN SERVICE COMMUN DE GESTION DES CARRIERES SOUTERRAINES

PIECE JOINTE: PROJET DE CONVENTION

Monsieur le Maire rappelle que onze Communes de la Métropole Européenne de Lille (MEL), dont FACHES THUMESNIL, sont concernées par le risque de mouvement de terrain lié à la présence souterraine d'anciennes carrières d'exploitation de craie.

Ces onze Communes disposent d'un Plan d'Exposition aux Risques (PER) « Mouvement de terrain », document approuvé au début des années 1990.

Aujourd'hui, même si toutes les carrières souterraines ne sont pas connues (de nouvelles carrières sont régulièrement découvertes, même en zone blanche du PER), cela concerne :

- un peu plus de 160 carrières recensées sur les 2 568 hectares de PER. ;
- un volume de vide estimé à 4,5 millions de m³ pour une surface de 181 hectares ;
- 130 kms de voiries situées en zone PER et gérées par la MEL ;
- 5 à 10 effondrements recensés par an ;
- environ 70.000 citoyens directement exposés au risque que génère leur présence

En vertu de la Loi N° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels, dite Loi « Bachelot », les Communes sont dans l'obligation de gérer le risque lié aux carrières souterraines abandonnées.

Jusqu'en 2006, le Département assurait le suivi de ces ouvrages souterrains. Aujourd'hui, à l'exception de la Ville de LILLE, les Communes ne disposent pas d'un outil technique permettant d'assurer la prévention de ce risque (en termes de prévention, la solution la plus efficace reste la surveillance, l'inspection des ouvrages et la mise en œuvre de travaux préventifs).

Face à cette situation, la MEL et la Ville de LILLE ont décidé de créer un service commun, géré par la Ville de LILLE, pour le suivi, la gestion et la prévention du risque lié aux carrières souterraines sur les territoires des Communes suivantes : FACHES THUMESNIL, LESQUIN, LEZENNES, LOOS, RONCHIN, SECLIN, TEMPLEMARS, VENDEVILLE, VILLENEUVE D'ASCQ, WATTIGNIES ET LILLE.

Le service commun des carrières souterraines sera donc un service métropolitain dont l'autorité de gestion est confiée à la Ville de LILLE. Le service commun des carrières souterraines aura pour objet de fournir un appui technique aux Maires des Communes concernés par le risque de mouvement de terrain lié aux carrières souterraines ainsi qu'au Président de la MEL.

Les missions du service commun sont construites autour des 3 axes suivants :

1. la prévention : la surveillance, la prise en compte des risques dans l'aménagement (participation à l'instruction des demandes de permis de construire), la prise en compte du retour d'expérience, la prospection de nouvelles carrières ;
2. la gestion : la maintenance des puits d'accès (avis sur les travaux nécessaires et avis sur leur réalisation), les travaux préventifs ;
3. les actions curatives : la gestion des situations de crise, l'accompagnement et l'apport de conseils pour la réalisation des travaux suite aux effondrements, la prospection suite à un effondrement.

Pour ces différentes interventions, le service commun des carrières souterraines sera doté par la Ville de LILLE de moyens en personnel, en locaux et en matériels, ainsi que de crédits de fonctionnement et d'investissement inscrits au budget général de la Ville de LILLE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2016**

DEL N° 2016/020

Le coût de fonctionnement du service commun est déterminé en prenant en compte :

- Les charges de personnel des agents composant le service commun, incluant la masse salariale et l'ensemble des frais accessoires liés au service commun (formations spécifiques, déplacements). Les besoins en ressources humaines ont été calculés en partant de l'hypothèse que toutes les communes adhèrent aux dispositifs.
- Les charges inhérentes à l'activité propre du service commun [achat et entretien de matériels spécifiques – Forfait du marché pour les interventions d'urgence en heures non ouvrées – Prestations dans le cadre du fonctionnement du service - Fonctionnement du (des) véhicule(s) (carburant, assurance)] ; - les charges d'administration générale liée à la gestion du service commun ;
- L'amortissement sur la durée de la convention de l'achat des équipements spécifiques au service commun.
- Le(s) outil(s) SIG

Afin de créer le service commun, il est proposé la signature d'une convention entre la MEL et les 11 communes concernées par les cavités souterraines.

La convention, conclue sur le fondement de l'article L. 5211-4-2 du code général des collectivités territoriales définit :

- les missions du service commun,
- la situation des agents du service commun,
- la gestion du service commun,
- les conditions financières et les modalités de remboursement,
- la mise à disposition des biens matériels,
- les modalités de pilotage et de suivi,
- les assurances et responsabilités,
- la durée et la modification de la convention, le retrait d'une partie du service commun
- les litiges,
- les dispositions terminales.

Le financement du service commun se faisant sur des dépenses réelles, la charge financière prévisionnelle que chaque Partie aura à supporter est reprise dans la convention.

La MEL participera au financement à hauteur de 35% du coût de fonctionnement et d'investissement de ce service commun. Cette part fixe est calculée en fonction des voiries communautaires présentes sur le PER métropolitain. Elle exprime également la solidarité métropolitaine à l'exploitation d'une richesse ayant permis la constitution d'une métropole attractive et dynamique mais dont les risques de cette exploitation pèsent maintenant sur quelques Communes.

Les 65 % restants du coût du service commun sont financés par les Communes Parties à la présente convention et répartis en fonction de trois paramètres :

- la surface des carrières connues sur la Commune, pour 25 % ;
- la surface du PER sur la Commune, pour 25 % ;
- la population de la Commune, pour 50 %.

Le financement du service commun est ainsi réparti équitablement entre les critères relatifs à l'existence des carrières souterraines, justifiant l'intervention du service commun, et le critère de population permettant d'assurer l'équilibre financier du service commun.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2018**

DEL N° 2018/020

Ainsi, la participation financière de la commune s'élève à :

	Année de lancement (2018)		2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
	Investissement	Fonctionnement						
Coût prévisionnel	75 000,00 €	327 780,00 €	334 330,00 €	341 010,00 €	347 820,00 €	354 770,00 €	361 400,00 €	2 067 110,00 €
Coût pour la commune	4 189,80 €	18 311,12 €	18 677,03 €	19 050,20 €	19 430,63 €	19 818,89 €	20 189,27 €	115 477,14 €

Cette convention est conclue pour une durée de cinq ans, reconductible par tacite reconduction.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité et autorisent Monsieur le Maire à :

- **signer la convention relative à la création d'un service commun pour le suivi, la gestion et la prévention du risque lié aux carrières souterraines ;**
- **prévoir le budget nécessaire au financement du service pendant la durée de la convention.**

Certifié exécutoire
Le Maire,


Nicolas LEBAS





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2018**

DATE DE CONVOCATION :	8 FEVRIER 2018	NOMBRE DE CONSEILLERS :	En exercice :	33
DATE D’AFFICHAGE :	8 FEVRIER 2018		Présents :	26
			Votants :	33

Sous la Présidence de Monsieur Nicolas LEBAS, Maire de FACHES THUMESNIL,

Étaient présents : Mme Blandine ABI RAMIA, M. Bernard BEAUMONT, Mme Camille BERTIN, M. Guillaume DECOENE, Mme Maryse DEVROUTE, M. Denis DUBREZ, Mme Christiane DUCAMP, M. Joël DUVAL, M. Cosma FRACCOLA, Mme Marine GODISIABOIS, Mme Warda GRINE, M. Jean-Louis HACCART, Mme Jeannine HOUDART, Mme Carine KOT, M. Nicolas LEBAS, M. Nicolas MAZURIER, M. Claude MIR, M. Laurent PLANQC, M. Jean-Claude PLOUHINEC, Mme Frédérique SEELS, Mme Anne-Marie SENECHAL, M. Alain TOQUEC, M. Arnaud VOLANT, Mme Jeanne-Marie WATTELAR, M. Mathias WATTELLE, Mme Anita WERQUIN ;

Étaient excusés : Mme Leilya BOUVIER : pouvoir à Mme Camille BERTIN, Mme Marie-Anne HEULME : pouvoir à M. Alain TOQUEC, M. Philippe KARLESKIND : pouvoir à Mme Blandine ABI RAMIA, M. René PILLE : pouvoir à M. Laurent PLANQC, M. Pierre SPITTAEL : pouvoir à Mme Carine KOT, M. Nasreddine TUZANI : pouvoir à M. Arnaud VOLANT, Mme Christelle VIATEUR : pouvoir à M. Joël DUVAL ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de FACHES THUMESNIL peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Camille BERTIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Département du Nord - Arrondissement de Lille
Ville de FACHES THUMESNIL
50 rue Jean Jaurès
59155 FACHES THUMESNIL
03 20 62 61 61
www.ville-fachesthumesnil.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2018

DEL N° 2018/021

DELEGATION : SPORTS

RAPPORTEUR : COSMA FRACCOLA

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA MEL POUR L'ORGANISATION DES FOULEES DES PERISEAUX

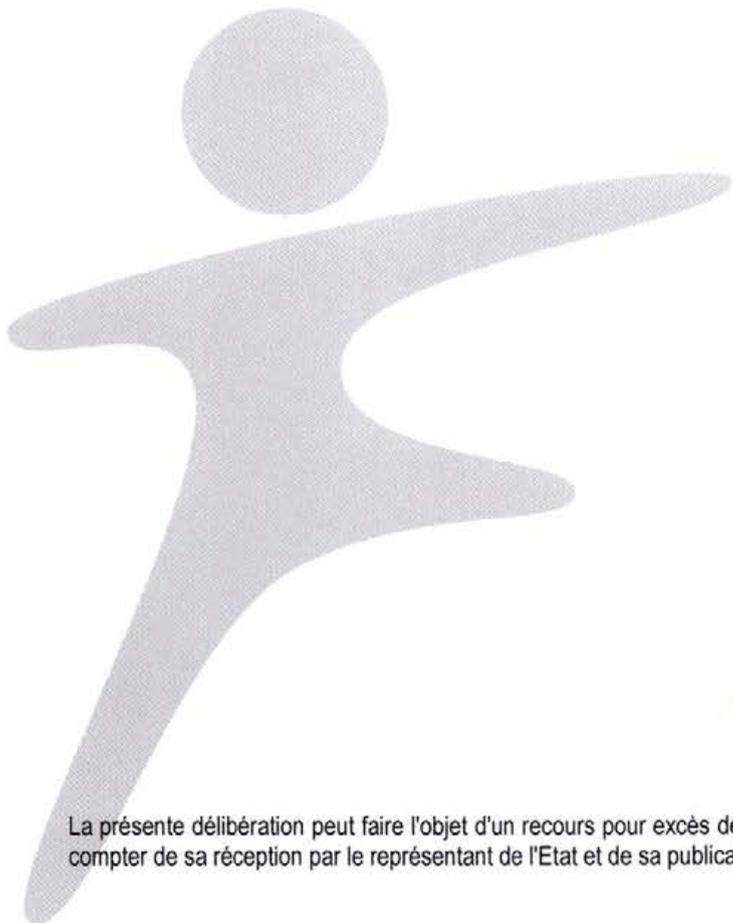
La plaine des Périseaux est un espace agricole inter-communal géré par la Métropole Européenne de Lille, dont les aménagements des sentiers ont été complètement rénovés sur une période entre 2013 et 2017.

La Municipalité de FACHES THUMESNIL a décidé d'organiser une épreuve de course à pied pour les amateurs d'endurance qui s'intitule «Les Foulées des Périseaux » et dont l'ambition est de faire découvrir, de valoriser, par un biais familial et sportif, l'Espace Naturel des Périseaux.

La Ville souhaite sensibiliser les sportifs licenciés de nos Communes, et particulièrement les enfants, par l'organisation de courses sans classement.

Afin de conforter cette manifestation sportive et de permettre la mise en œuvre de ces nouvelles actions sportives, Monsieur le Maire demande à être autorisé à solliciter une subvention d'un montant de 1 000 € auprès de la Métropole Européenne de Lille.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité.



Certifié exécutoire
Le Maire,

Nicolas LEBAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2018**

DATE DE CONVOCATION :	8 FEVRIER 2018	NOMBRE DE CONSEILLERS :	En exercice :	33
DATE D’AFFICHAGE :	8 FEVRIER 2018		Présents :	26
			Votants :	33

Sous la Présidence de Monsieur Nicolas LEBAS, Maire de FACHES THUMESNIL,

Étaient présents : Mme Blandine ABI RAMIA, M. Bernard BEAUMONT, Mme Camille BERTIN, M. Guillaume DECOENE, Mme Maryse DEVROUTE, M. Denis DUBREZ, Mme Christiane DUCAMP, M. Joël DUVAL, M. Cosma FRACCOLA, Mme Marine GODISIABOIS, Mme Warda GRINE, M. Jean-Louis HACCART, Mme Jeannine HOUDART, Mme Carine KOT, M. Nicolas LEBAS, M. Nicolas MAZURIER, M. Claude MIR, M. Laurent PLANQCQ, M. Jean-Claude PLOUHINEC, Mme Frédérique SEELS, Mme Anne-Marie SENECHAL, M. Alain TOQUEC, M. Arnaud VOLANT, Mme Jeanne-Marie WATTELAR, M. Mathias WATTELLE, Mme Anita WERQUIN ;

Étaient excusés : Mme Leilya BOUVIER : pouvoir à Mme Camille BERTIN, Mme Marie-Anne HEAULME : pouvoir à M. Alain TOQUEC, M. Philippe KARLESKIND : pouvoir à Mme Blandine ABI RAMIA, M. René PILLE : pouvoir à M. Laurent PLANQCQ, M. Pierre SPITTAEL : pouvoir à Mme Carine KOT, M. Nasreddine TUZANI : pouvoir à M. Arnaud VOLANT, Mme Christelle VIATEUR : pouvoir à M. Joël DUVAL ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de FACHES THUMESNIL peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Camille BERTIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Département du Nord - Arrondissement de Lille
Ville de FACHES THUMESNIL
50 rue Jean Jaurès
59155 FACHES THUMESNIL
03 20 62 61 61
www.ville-fachesthumesnil.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2018

DEL N° 2018/022

DELEGATION : SPORTS

RAPPORTEUR : COSMA FRACCOLA

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU NORD POUR L'ORGANISATION DES FOULEES DES PERISEAUX

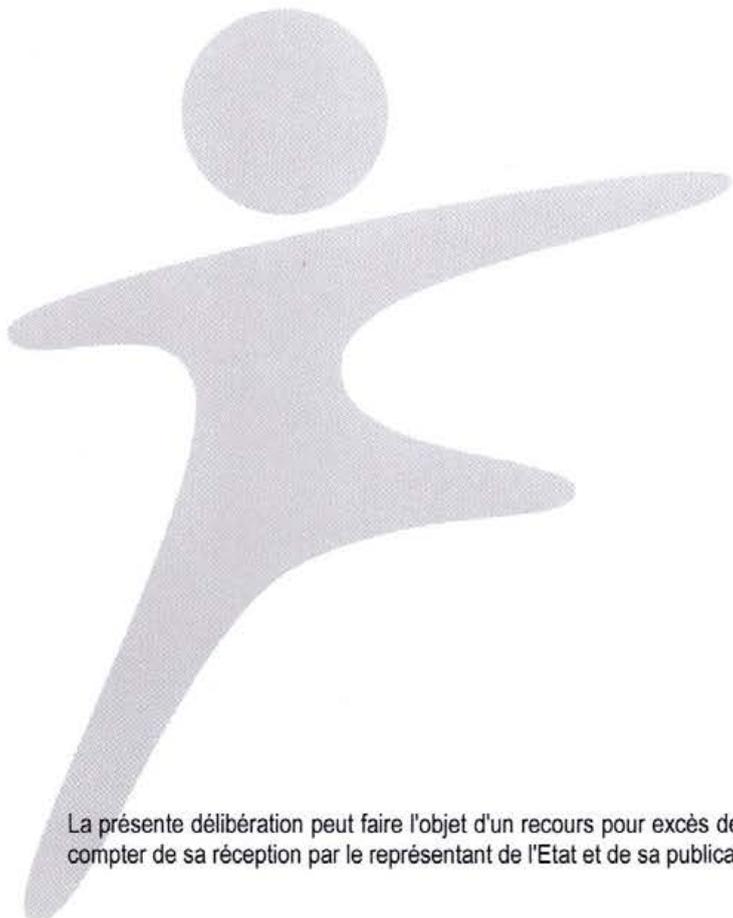
La plaine des Périseaux est un espace agricole inter-communal dont les aménagements des sentiers ont été complètement rénovés sur une période entre 2013 et 2017.

La Municipalité de FACHES THUMESNIL a décidé d'organiser une épreuve de course à pied pour les amateurs d'endurance qui s'intitule « Les Foulées des Périseaux » et dont l'ambition est de faire découvrir, de valoriser, par un biais familial et sportif, l'Espace Naturel des Périseaux.

La Ville souhaite sensibiliser les sportifs licenciés de nos Communes, et particulièrement les enfants, par l'organisation de courses sans classement.

Afin de conforter cette manifestation sportive et de permettre la mise en œuvre de ces nouvelles actions sportives, Monsieur le Maire demande à être autorisé à solliciter une subvention d'un montant de 1 000 € auprès du Conseil Départemental du Nord.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité.



Certifié exécutoire
Le Maire,

Nicolas LEBAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2018**

DATE DE CONVOCATION :	8 FEVRIER 2018	NOMBRE DE CONSEILLERS :	En exercice :	33
DATE D’AFFICHAGE :	8 FEVRIER 2018		Présents :	26
			Votants :	33

Sous la Présidence de Monsieur Nicolas LEBAS, Maire de FACHES THUMESNIL,

Étaient présents : Mme Blandine ABI RAMIA, M. Bernard BEAUMONT, Mme Camille BERTIN, M. Guillaume DECOENE, Mme Maryse DEVROUTE, M. Denis DUBREZ, Mme Christiane DUCAMP, M. Joël DUVAL, M. Cosma FRACCOLA, Mme Marine GODISIABOIS, Mme Warda GRINE, M. Jean-Louis HACCART, Mme Jeannine HOUDART, Mme Carine KOT, M. Nicolas LEBAS, M. Nicolas MAZURIER, M. Claude MIR, M. Laurent PLANCQ, M. Jean-Claude PLOUHINEC, Mme Frédérique SEELS, Mme Anne-Marie SENECHAL, M. Alain TOQUEC, M. Arnaud VOLANT, Mme Jeanne-Marie WATTELAR, M. Mathias WATTELLE, Mme Anita WERQUIN ;

Étaient excusés : Mme Leilya BOUVIER : pouvoir à Mme Camille BERTIN, Mme Marie-Anne HEAULME : pouvoir à M. Alain TOQUEC, M. Philippe KARLESKIND : pouvoir à Mme Blandine ABI RAMIA, M. René PILLE : pouvoir à M. Laurent PLANCQ, M. Pierre SPITTAEL : pouvoir à Mme Carine KOT, M. Nasreddine TUZANI : pouvoir à M. Arnaud VOLANT, Mme Christelle VIATEUR : pouvoir à M. Joël DUVAL ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de FACHES THUMESNIL peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Camille BERTIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Département du Nord - Arrondissement de Lille
Ville de FACHES THUMESNIL
50 rue Jean Jaurès
59155 FACHES THUMESNIL
03 20 62 61 61
www.ville-fachesthumesnil.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2018

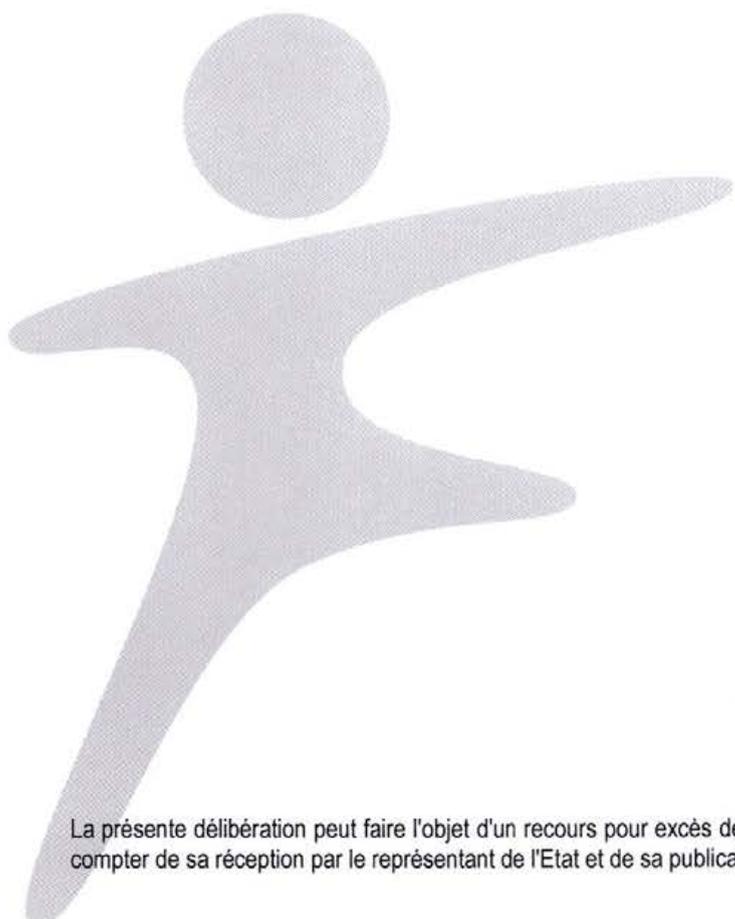
DEL N° 2018/023

DELEGATION : PETITE ENFANCE
RAPPORTEUR : BLANDINE ABI RAMIA
OBJET : DENOMINATION DE LA NOUVELLE CRECHE

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la fusion des crèches Galibots et Loupiots et de la création de six places supplémentaires, une nouvelle crèche ouvrira à compter du 1^{er} septembre 2018 au 17 rue de Stolberg.

Suite à la consultation des membres de la Commission Enfance Éducation Jeunesse, Monsieur le Maire propose de lui donner le nom de "Pas à pas et lalala".

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité et autorisent Monsieur le Maire à procéder à cette dénomination.



Certifié exécutoire
Le Maire,

Nicolas LEBAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2018**

DATE DE CONVOCATION :	8 FEVRIER 2018	NOMBRE DE CONSEILLERS :	En exercice :	33
DATE D’AFFICHAGE :	8 FEVRIER 2018		Présents :	26
			Votants :	33

Sous la Présidence de Monsieur Nicolas LEBAS, Maire de FACHES THUMESNIL,

Étaient présents : Mme Blandine ABI RAMIA, M. Bernard BEAUMONT, Mme Camille BERTIN, M. Guillaume DECOENE, Mme Maryse DEVROUTE, M. Denis DUBREZ, Mme Christiane DUCAMP, M. Joël DUVAL, M. Cosma FRACCOLA, Mme Marine GODISIABOIS, Mme Warda GRINE, M. Jean-Louis HACCART, Mme Jeannine HOUDART, Mme Carine KOT, M. Nicolas LEBAS, M. Nicolas MAZURIER, M. Claude MIR, M. Laurent PLANCQ, M. Jean-Claude PLOUHINEC, Mme Frédérique SEELS, Mme Anne-Marie SENECHAL, M. Alain TOQUEC, M. Arnaud VOLANT, Mme Jeanne-Marie WATTELAR, M. Mathias WATTELLE, Mme Anita WERQUIN ;

Étaient excusés : Mme Leilya BOUVIER : pouvoir à Mme Camille BERTIN, Mme Marie-Anne HEAULME : pouvoir à M. Alain TOQUEC, M. Philippe KARLESKIND : pouvoir à Mme Blandine ABI RAMIA, M. René PILLE : pouvoir à M. Laurent PLANCQ, M. Pierre SPITTAEL : pouvoir à Mme Carine KOT, M. Nasreddine TUZANI : pouvoir à M. Arnaud VOLANT, Mme Christelle VIATEUR : pouvoir à M. Joël DUVAL ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de FACHES THUMESNIL peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Camille BERTIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Département du Nord - Arrondissement de Lille
Ville de FACHES THUMESNIL
50 rue Jean Jaurès
59155 FACHES THUMESNIL
03 20 62 61 61
www.ville-fachesthumesnil.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2018

DEL N° 2018/024

DELEGATION : ENFANCE ET JEUNESSE
RAPPORTEUR : CHRISTELLE VIATEUR
OBJET : TARIFS SEJOUR ETE 2018

Monsieur le Maire expose qu'un séjour aura lieu pendant le mois de Juillet 2018 à MERLIMONT, le prestataire retenu étant « La Ligue de l'Enseignement ».

Il rappelle le constat à l'origine du projet selon lequel de plus en plus d'enfants ne partent pas du tout en vacances et sont inscrits les deux mois complets en ALSH.

Cet été, le Service Jeunesse proposera un séjour de six jours et cinq nuits pour les enfants inscrits aux ALSH d'été.

25 enfants et jeunes pourront partir :

- 1 groupe d'enfants de 6 à 11 ans ;
- 1 groupe de jeunes de 12 à 17 ans ;

les groupes seront encadrés par des animateurs des ALSH de la Ville.

Pour rappel : le coût journalier (prestations séjour et transport compris) ne dépassera pas 60 euros.

Critères d'inscription :

- avoir des parents qui habitent à FACHES THUMESNIL
- Puis par ordre de priorité :
- être inscrit les deux mois d'été en ALSH
 - être inscrit toute la session d'août dans l'ALSH (3 semaines)
 - être inscrit 2 semaines dans l'ALSH
 - être inscrit 1 semaine dans l'ALSH

Tarifs

Quotient familial	Participation Familiale
0 à 305	81
306 à 457	86
458 à 579	91
580 à 670	96
671 à 777	101
778 à 945	106
946 à 1158	111
1159 à 1402	116
plus de 1402	121
Extérieurs	305
	(en cas de places disponibles)

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité.

Certifié exécutoire
Le Maire,

Nicolas LEBAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2018**

DATE DE CONVOCATION :	8 FEVRIER 2018	NOMBRE DE CONSEILLERS :	En exercice :	33
DATE D’AFFICHAGE :	8 FEVRIER 2018		Présents :	26
			Votants :	33

Sous la Présidence de Monsieur Nicolas LEBAS, Maire de FACHES THUMESNIL,

Étaient présents : Mme Blandine ABI RAMIA, M. Bernard BEAUMONT, Mme Camille BERTIN, M. Guillaume DECOENE, Mme Maryse DEVROUTE, M. Denis DUBREZ, Mme Christiane DUCAMP, M. Joël DUVAL, M. Cosma FRACCOLA, Mme Marine GODISIABOIS, Mme Warda GRINE, M. Jean-Louis HACCART, Mme Jeannine HOUDART, Mme Carine KOT, M. Nicolas LEBAS, M. Nicolas MAZURIER, M. Claude MIR, M. Laurent PLANCQ, M. Jean-Claude PLOUHINEC, Mme Frédérique SEELS, Mme Anne-Marie SENECHAL, M. Alain TOQUEC, M. Arnaud VOLANT, Mme Jeanne-Marie WATTELAR, M. Mathias WATTELLE, Mme Anita WERQUIN ;

Étaient excusés : Mme Leilya BOUVIER : pouvoir à Mme Camille BERTIN, Mme Marie-Anne HEAULME : pouvoir à M. Alain TOQUEC, M. Philippe KARLESKIND : pouvoir à Mme Blandine ABI RAMIA, M. René PILLE : pouvoir à M. Laurent PLANCQ, M. Pierre SPITTAEL : pouvoir à Mme Carine KOT, M. Nasreddine TUZANI : pouvoir à M. Arnaud VOLANT, Mme Christelle VIATEUR : pouvoir à M. Joël DUVAL ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de FACHES THUMESNIL peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Camille BERTIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Département du Nord - Arrondissement de Lille
Ville de FACHES THUMESNIL
50 rue Jean Jaurès
59155 FACHES THUMESNIL
03 20 62 61 61
www.ville-fachesthumesnil.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2018

DEL N° 2018/025

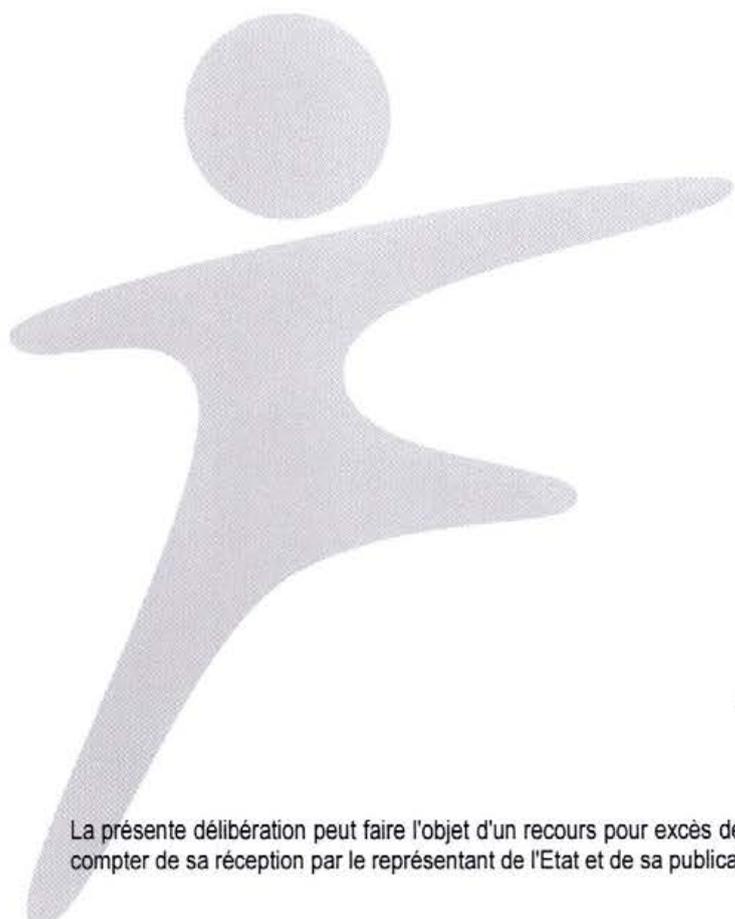
DELEGATION : ACTION SOCIALE, LOGEMENT ET PERSONNEL MUNICIPAL
RAPPORTEUR : ANITA WERQUIN
OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS
PIECE JOINTE : TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire rappelle que chaque année le tableau des effectifs au 1^{er} janvier de l'année pour les emplois permanents, titulaires, et contractuels de la Fonction Publique Territoriale et les emplois non permanent, doit être validé par le Conseil Municipal.

Vu l'avis en date du 13 Février 2018 du Comité Technique,

Monsieur le Maire précise que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2018.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le tableau des effectifs 2018.



Certifié exécutoire
Le Maire,

Nicolas LEBAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2018**

DATE DE CONVOCATION :	8 FEVRIER 2018	NOMBRE DE CONSEILLERS :	En exercice :	33
DATE D’AFFICHAGE :	8 FEVRIER 2018		Présents :	26
			Votants :	33

Sous la Présidence de Monsieur Nicolas LEBAS, Maire de FACHES THUMESNIL,

Étaient présents : Mme Blandine ABI RAMIA, M. Bernard BEAUMONT, Mme Camille BERTIN, M. Guillaume DECOENE, Mme Maryse DEVROUTE, M. Denis DUBREZ, Mme Christiane DUCAMP, M. Joël DUVAL, M. Cosma FRACCOLA, Mme Marine GODISIABOIS, Mme Warda GRINE, M. Jean-Louis HACCART, Mme Jeannine HOUDART, Mme Carine KOT, M. Nicolas LEBAS, M. Nicolas MAZURIER, M. Claude MIR, M. Laurent PLANQ, M. Jean-Claude PLOUHINEC, Mme Frédérique SEELS, Mme Anne-Marie SENECHAL, M. Alain TOQUEC, M. Arnaud VOLANT, Mme Jeanne-Marie WATTELAR, M. Mathias WATTELLE, Mme Anita WERQUIN ;

Étaient excusés : Mme Leilya BOUVIER : pouvoir à Mme Camille BERTIN, Mme Marie-Anne HEAULME : pouvoir à M. Alain TOQUEC, M. Philippe KARLESKIND : pouvoir à Mme Blandine ABI RAMIA, M. René PILLE : pouvoir à M. Laurent PLANQ, M. Pierre SPITTAEL : pouvoir à Mme Carine KOT, M. Nasreddine TUZANI : pouvoir à M. Arnaud VOLANT, Mme Christelle VIATEUR : pouvoir à M. Joël DUVAL ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de FACHES THUMESNIL peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Camille BERTIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Département du Nord - Arrondissement de Lille
Ville de FACHES THUMESNIL
50 rue Jean Jaurès
59155 FACHES THUMESNIL
03 20 62 61 61
www.ville-fachesthumesnil.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2018

DEL N° 2018/026

DELEGATION : ACTION SOCIALE ET PERSONNEL MUNICIPAL
RAPPORTEUR : ANITA WERQUIN
OBJET : ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018 : CREATION D'UN COMITE TECHNIQUE COMMUN ENTRE LA VILLE DE FACHES THUMESNIL ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC RATTACHE : LE C.C.A.S DE FACHES THUMESNIL

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que l'article 32 de la Loi N°84-53 du 26 janvier 1984 prévoit qu'un Comité Technique est créé dans chaque Collectivité ou Établissement employant au moins cinquante agents ainsi qu'auprès de chaque Centre de Gestion pour les Collectivités et Établissements affiliés employant moins de cinquante agents.

Il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une Collectivité Territoriale et d'un ou plusieurs Établissements Publics rattachés à cette Collectivité de créer un Comité Technique unique compétent à l'égard des agents de la Ville de FACHES THUMESNIL et de l'Établissement Public du C.C.A.S. de FACHES THUMESNIL à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents.

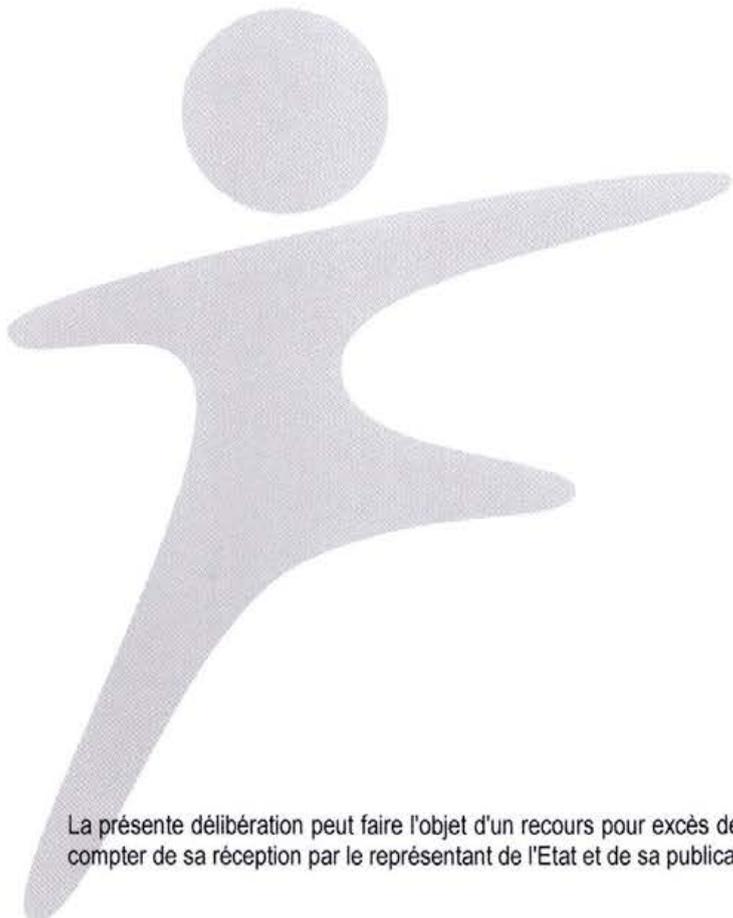
Considérant l'intérêt de disposer d'un Comité Technique unique compétent pour l'ensemble des agents de la Ville de FACHES THUMESNIL et du C.C.A.S. de FACHES THUMESNIL, dont la Résidence Arthur François.

Considérant que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, non titulaires et contrats aidés estimés au 1^{er} janvier 2018 :

- Commune = 303 agents
- C.C.A.S. = 62 agents

permettent la création d'un Comité Technique commun.

Les membres du Conseil Municipal approuvent par 32 voix POUR et une voix CONTRE (M. M. WATTELLE) la création d'un Comité Technique compétent pour les agents de la Ville de FACHES THUMESNIL et du C.C.A.S. de FACHES THUMESNIL.



Certifié exécutoire
Le Maire,

Nicolas LEBAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.